Crilux
Centre Régional d'Intégration
de la province de Luxembourg asbl

PLAN LOCAL D'INTÉGRATION

PROVINCE DE LUXEMBOURG

2020

Sur un territoire donné, quels sont les besoins des personnes, qui fait quoi pour y répondre et quelles seraient les stratégies à développer ensemble pour y parvenir ?

www.crilux.be

Wallonie

PROVINCE DE LUXEMBOURG

AVANT-PROPOS

Le CRILUX est une petite structure accessible et mobile, qui peut intervenir partout en province de Luxembourg. En partenariat avec le réseau associatif et public, elle oriente et outille les personnes étrangères et d'origine étrangère, dans une approche bienveillante et en œuvrant pour qu'elles soient actrices de leurs choix. Le CRILUX développe des projets qui visent l'inclusion et l'établissement durable, avec les acteurs de première ligne et avec la société d'accueil.

Plus d'informations sur le site web : www.crilux.be

« Sur un territoire donné, quels sont les besoins des personnes, qui fait quoi pour y répondre et quelles seraient les stratégies à développer ensemble pour y parvenir ? »

Un **plan local d'intégration** (PLI), ou plan d'actions concertées, se conçoit avec tous les partenaires locaux (associatifs, publics et privés) afin de travailler sur une série de thématiques telles que l'économie, l'emploi, la santé, le social, la culture, l'éducation, l'environnement, le logement, la communication, etc. Ils peuvent s'organiser par thématique : plateforme de travail autour du français, de la citoyenneté, du logement ou par territoire : selon les besoins spécifiques de certaines communes.

SOMMAIRE

Introduction ***5***

Tome 1 : État des lieux de la présence des personne étrangère et d'origine étrangère en province de Luxembourg ***6***

La province de Luxembourg, quelles sont ses spécificités ? 7

Les étrangers en province de Luxembourg, qui sont-ils ? 9

Les immigrés en province de Luxembourg, qui sont-ils ? 13

Immigrés ou étrangers, quels sont les motifs de leur migration ? 18

Les demandeurs de protection internationale en province de Luxembourg, qui sont-ils ? 22

Les invisibles en province de Luxembourg 25

Les gens du voyage et les communautés Roms 28

Les chiffres, une certaine perception de l'immigration 29

De l'accueil à l'intégration 33

En guise de conclusion 36

Tome 2 : Enjeux de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en province de Luxembourg et actions du CRILUX ***37***

Introduction *38*

Fiche thématique 1 - Apprentissage de la langue de la région d'accueil 40

Fiche thématique 2 - Interculturalité 43

Fiche thématique 3 - Insertion socioprofessionnelle 46

Fiche thématique 4 - Citoyenneté 50

Fiche thématique 5 - Pouvoirs locaux 53

Fiche thématique 6 - Accès à un logement décent 56

Fiche thématique 7 - Accueil 59

Fiche thématique 8 - Urgence sociale 62

Fiche thématique 9 - Mobilité 65

Fiche thématique 10 - Mineur Étranger Non Accompagné (MENA) 68

Fiche thématique 11 - Santé 71

Fiche thématique 12 - Éducation et parentalité 73

Conclusion générale ***77***

Lexique ***78***

INTRODUCTION

Qui sont les étrangers ? Les immigrés ? D'où viennent-ils ? Connaissons-nous vraiment les réalités migratoires de notre territoire ? Leurs tendances ? Les communes les plus concernées ?

Comment parler d'intégration ou d'inclusion sans connaître la population qui nous entoure ?

Quelles sont les spécificités de la province de Luxembourg ?

Comment exploiter au mieux des données qui, en plus de n'être pas facilement accessibles, sont encore trop souvent lacunaires ?

Comment apporter une information qui soit à la fois claire, complète et nuancée sans entrer dans des considérations trop techniques et/ou juridiques ?

Si nous voulons établir un diagnostic de la présence des personnes étrangères et d'origine étrangère en province de Luxembourg, ce sont des questions qui doivent être posées.

Dans les pages qui vont suivre, nous tenterons d'y répondre, en exploitant toutes les ressources à notre disposition, afin de proposer une photographie précise de l'état de la situation au deuxième semestre 2020, sachant que même si certaines données chiffrées ont une durée de validité limitée et devront être constamment mises à jour, de grandes tendances et orientations peuvent néanmoins être dégagées.

C'est en tout cas l'objectif de la première partie (tome 1) de ce Plan Local d'Intégration provincial.

La deuxième partie (tome 2) pourra alors se décliner en objectifs opérationnels déterminés au regard de la situation décrite au tome 1.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce travail de longue haleine porté collectivement !

L'équipe du CRILUX

TOME 1

État des lieux de la présence des personnes étrangères et d'origine étrangère en province de Luxembourg

LA PROVINCE DE LUXEMBOURG, QUELLES SONT SES SPÉCIFICITÉS ?

VASTE ET BIEN ENTOURÉE

D'une superficie de 4.459 km^2, elle est la plus grande province de Belgique. Administrativement, elle est partagée en 5 arrondissements et 44 communes.

La province est délimitée au nord-ouest par la province de Namur, au nord-est par la province de Liège mais également à l'est par le Grand-Duché de Luxembourg et au sud par la France.

PEU DENSÉMENT PEUPLÉE

Au 1er janvier 2020, elle était la moins peuplée des provinces avec 286.752 habitants. On retrouvait, devant elle, en 9ème et 8ème position, les provinces de Namur et du Brabant Wallon avec respectivement 495.832 et 406.019 habitants[1].

Sa densité de population était de 63,8 hab/km^2. En comparaison, la densité wallonne[2] était de 215 hab/km^2. La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur le territoire. Outre la dorsale wallonne et quelques communes du Brabant wallon touchées par la périurbanisation de Bruxelles, une zone de plus forte densité se développe également à l'extrême sud de la province de Luxembourg en raison de l'attractivité des pôles d'emploi du Grand-Duché de Luxembourg[3]. Aubange (376 hab/km^2), Arlon (253,55 hab/km^2) et Messancy (157,66 hab/km^2) sont les trois communes qui enregistrent les densités de population les plus fortes.

Sept communes comprenaient plus de 10.000 habitants : Arlon (30.081), Marche (17.591), Aubange (17.146), Bastogne (16.276), Durbuy (11.458), Virton (11.341) et Libramont (11.320)[4].

JEUNE

Au 1er janvier 2020[5], avec un âge moyen de 40,5 ans, la population de notre province est la plus jeune de la Région Wallonne. La part des moins de 20 ans en province de Luxembourg est, quant à elle, de 24,2%, taux le plus élevé en Wallonie. Avec un âge moyen de 35,7 ans et 29,7% de sa population qui a moins de 20 ans, la commune de Léglise est la commune la « plus jeune » du territoire wallon.

Comme nous pouvons le lire dans l'enquêtre du ReaL, « entre 2015 et 2035, la quasi-totalité des communes de la province enregistreront une augmentation du chiffre de leur population. Les hausses les plus élevées seraient observées au sein des communes de Tenneville, Léglise et Martelange. […] Toute politique communale mise en place pour favoriser l'attrait des populations peut dès lors rompre la tendance et n'est pas prise en compte dans le modèle »[6].

RURALE

La province de Luxembourg est la province belge la moins densément peuplée, elle peut être considérée comme rurale et cette caractéristique a son importance. En effet, que l'on parle de cohésion sociale, de mobilité ou d'utilisation de l'espace public, les rapports humains se structurent différemment que l'on vive en zone rurale ou en zone urbaine.

1 STATBEL, Direction générale Statistique – Statistics Belgium, « Population au 1er janvier 2020 ».
2 IWEPS, « Densité de population – Fiche T007-DENS.POP – dernières données régionales disponibles au 01/03/2020 », www.iweps.be.
3 Ibid.
4 STATBEL, Direction générale Statistique – Statistics Belgium, « Population au 1er janvier 2019 ».
5 IWEPS, www.walstat.iweps.be.
6 ReaL, « Perspective d'évolution de la population (horizon 2035) – Centre de recherche en Démographie UCL » in « Votre commune à la loupe – Profil socio-économique de la province de Luxembourg – Edition 2017 ».

LES ÉTRANGERS EN PROVINCE DE LUXEMBOURG, QUI SONT-ILS ?

La population étrangère est la population qui a pour nationalité une nationalité étrangère. Elle regroupe aussi bien des personnes nées à l'étranger (immigrés) ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des personnes nées en Belgique de parents étrangers. Toute personne de nationalité étrangère n'est donc pas forcément un immigré[7].

« La population étrangère est la population qui a pour nationalité une nationalité étrangère »

Au 1er janvier 2020[8], la Province de Luxembourg comptait 23.835 étrangers sur son territoire, soit une proportion de 8,3% alors que la Belgique affichait une proportion de 12,4% et la Wallonie de 10,4%. Ce chiffre augmente au fil des années : 8,08% en 2019 ; 7,84% en 2018 et 7,62% en 2017.

Basés sur le Registre national, ces chiffres n'incluent pas les demandeurs de protection internationale qui, eux, se trouvent dans le registre d'attente.

« En province de Luxembourg, vivent 23.835 étrangers, soit 8,3% de la population »

… D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Les populations issues d'États européens et, en particulier des États voisins de la Belgique, représentent les populations étrangères les plus importantes dans le pays. […] Avec l'élargissement de l'Union Européenne (UE) vers l'Europe centrale et orientale, de nouvelles communautés étrangères – en particulier les communautés polonaises et roumaines – ont émergé en Belgique[9].

« Sur la province de Luxembourg, 6,7% de la population a une nationalité européenne (UE28) et 1,6% extra-européenne »

Population de nationalité étrangère résidant en province de Luxembourg

Top 10

	Nationalité	Effectif	En % du total
1	**France**	6.972	29,3
2	**Portugal**	4.180	17,6
3	**Luxembourg**	1.982	8,5
4	**Italie**	1.743	7,3
5	**Roumanie**	1.349	5,7
6	**Pays-Bas**	926	3,9
7	**Espagne**	594	2,5
8	**Pologne**	448	1,9
9	**Maroc**	437	1,8
10	**Syrie**	306	1,3
Total Top 3		13.134	55
Total Top 10		18.937	79,4
Total pop. étrangère		**23.835**	**100**

Population de nationalité étrangère résidant en Belgique

Top 10

	Nationalité	Effectif	En % du total
1	**France**	170.324	11,9
2	**Pays-Bas**	159.319	11,2
3	**Italie**	155.696	10,9
4	**Roumanie**	105.358	7,4
5	**Maroc**	80.579	5,7
6	**Pologne**	70.671	5
7	**Espagne**	67.861	4,8
8	**Portugal**	48.979	3,4
9	**Bulgarie**	40.687	2,9
10	**Allemagne**	39.714	2,8
Total Top 3		485.339	34
Total Top 10		939.188	65,8
Total pop. étrangère		**1.426.651**	**100**

7 LAFLEUR J-M. & MARFOUK A., « Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle », Collection Carrefours, Editions Academia L'Harmattan, 2017.

8 STATBEL, Direction générale Statistique – Statistics Belgium, « Population au 1er janvier 2020 ».

9 LAFLEUR J-M. & MARFOUK A., op.cit.

Le top 10 des populations de nationalité étrangère résidant en province de Luxembourg diffère du top 10 fédéral. La présence du Luxembourg et de la Syrie est caractéristique à notre territoire, tout comme l'absence de la Bulgarie et de l'Allemagne. En province de Luxembourg, le top 3 est composé des nationalités française, portugaise et luxembourgeoise et représente à lui seul 55% des personnes étrangères. En Belgique, le top 3 (Français, Néerlandais et Italiens) est également influencé par les pays voisins et les anciennes migrations.

Top 3 des nationalités étrangères en province de Luxembourg

Attirer l'attention sur la population extra-européenne pourrait signifier que l'on réalise une distinction entre les étrangers européens et extra-européens. Mais à quel titre et selon quel argument ? Une fois que cette prise de conscience aura eu lieu, cette partie pourra permettre au lecteur de mieux appréhender d'autres mouvements migratoires que les flux frontaliers (Luxembourg, France) ou européens historiques.

On trouvera ainsi, dans ce top 10 provincial, les premiers pays extra-européens en 9ème et 10ème positions, respectivement le Maroc (5ème au niveau belge) et la Syrie (12ème au niveau belge). Pour le premier, il fait partie intégrante de l'Histoire des migrations en Belgique. À l'époque, dans les années 1960, une migration est organisée et souhaitée avec un regroupement familial autorisé pour redresser à la fois la courbe de l'économie et celle du taux de natalité du pays. Cependant, pour le second (la Syrie), la migration semble forcée depuis le pays d'origine avec en Belgique, une installation résultant d'une reconnaissance de protection internationale. Sa place dans le classement serait-elle, alors, en relation avec la densité du réseau d'accueil (Cf. Infra. « Les demandeurs de protection internationale en province de Luxembourg, qui sont-ils ? ») mais également avec le système de désignation vers des Initiatives Locales d'Accueil pour les populations à haut taux de reconnaissance (Cf. Infra. « D'un centre à une Initiative locale d'accueil (ILA), un établissement durable ? »).

Plus loin, on retrouvera le Cameroun (276 personnes), la Russie (269 personnes) et le Congo (226 personnes) pour compléter un top 5 « fictif » des pays extra-européens en province de Luxembourg. En Belgique, ce top 5 « fictif » sera lui composé par le Maroc, la Turquie, la Syrie, le Congo et le Royaume-Uni. Ensuite, suivront l'Afghanistan, l'Inde, la Chine, l'Irak et le Cameroun, autant de migrations qui peuvent s'expliquer par des motifs différents.

… OÙ VIVENT-ILS ?

Sur 73% (32/44) des communes de la province, la part de la population étrangère est inférieure à 6%. On relève un taux inférieur à 3% dans les communes de Vaux-sur-Sûre, Tellin et Wellin.

Pourcentage de la population étrangère par commune

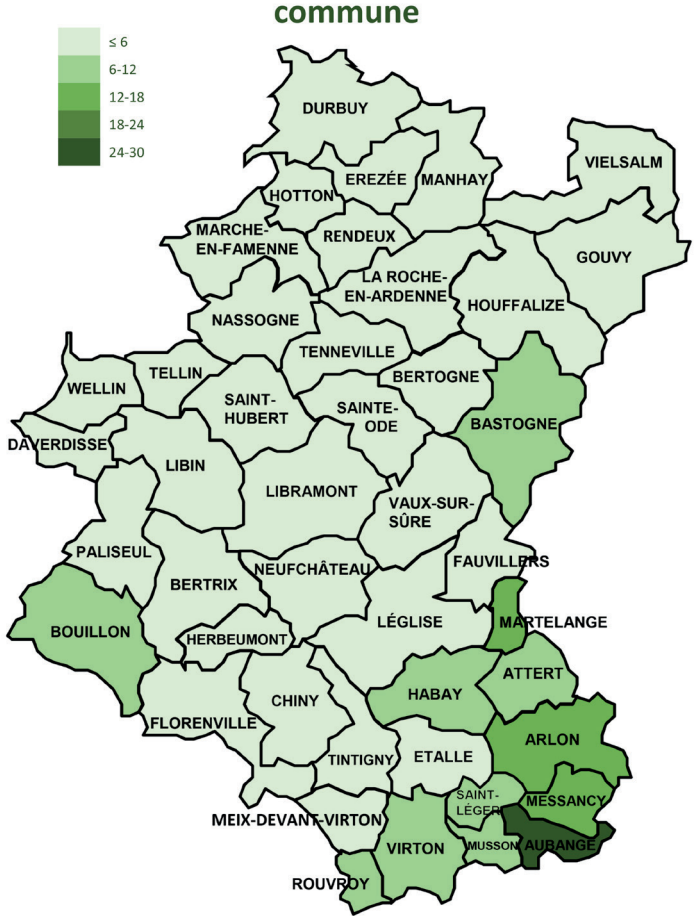

Plus au sud de la province, ce pourcentage est à la hausse. Les communes d'Aubange, d'Arlon et de Messancy se disputent le podium du nombre d'étrangers par commune et du ratio de la population étrangère par rapport à la population totale communale.

Ce dernier indicateur semble pertinent pour illustrer la présence de personnes étrangères sur le territoire local lorsqu'on parle d'intégration. En effet, il s'agit d'être particulièrement attentif à ces territoires spécifiques où la présence étrangère est significative. À Aubange, environ une personne sur trois est de nationalité étrangère.

« À Aubange, près d'une personne sur trois est de nationalité étrangère. Une fois sur deux, elle sera Portugaise »

Les données en valeur absolue, elles, permettent de ne pas oublier qu'une partie de la population étrangère préfère les centres urbains. 57,5% de la population étrangère se concentrent dans cinq communes (cf. tableau ci-dessous). Marche et Libramont occupent les 6ème et 7ème positions.

Pourcentage de la population par commune

Top 5

	Commune	En % de la commune
1	**Aubange**	29,9
2	**Arlon**	17,3
3	**Messancy**	15,6
4	**Martelange**	14,0
5	**Musson**	10,8
Total nbr de pers.		**23.835**

Nombre d'étrangers par commune

Top 5

	Commune	Effectif	En % du total
1	**Arlon**	5.193	21,8
2	**Aubange**	5.130	21,5
3	**Messancy**	1.292	5,4
4	**Bastogne**	1.195	5,0
5	**Virton**	886	3,7
Total Top 5		13.696	57,5
Total nbr de pers.		**23.835**	100

Arlon, Aubange et Messancy

Français, Portugais, Luxembourgeois, Italiens et Roumains occupent le top 5 des nationalités pour les communes d'Arlon, Aubange et Messancy. Ils représentent 69% de la population étrangère sur le territoire d'Arlon, 87% pour Aubange et 84% pour Messancy. À Aubange, près de la moitié de la population étrangère, 2.347 sur 5.130 personnes, est portugaise.

Population de nationalité étrangère résidant à Arlon, Aubange et Messancy au 1er janvier 2020 – Top 5 par commune

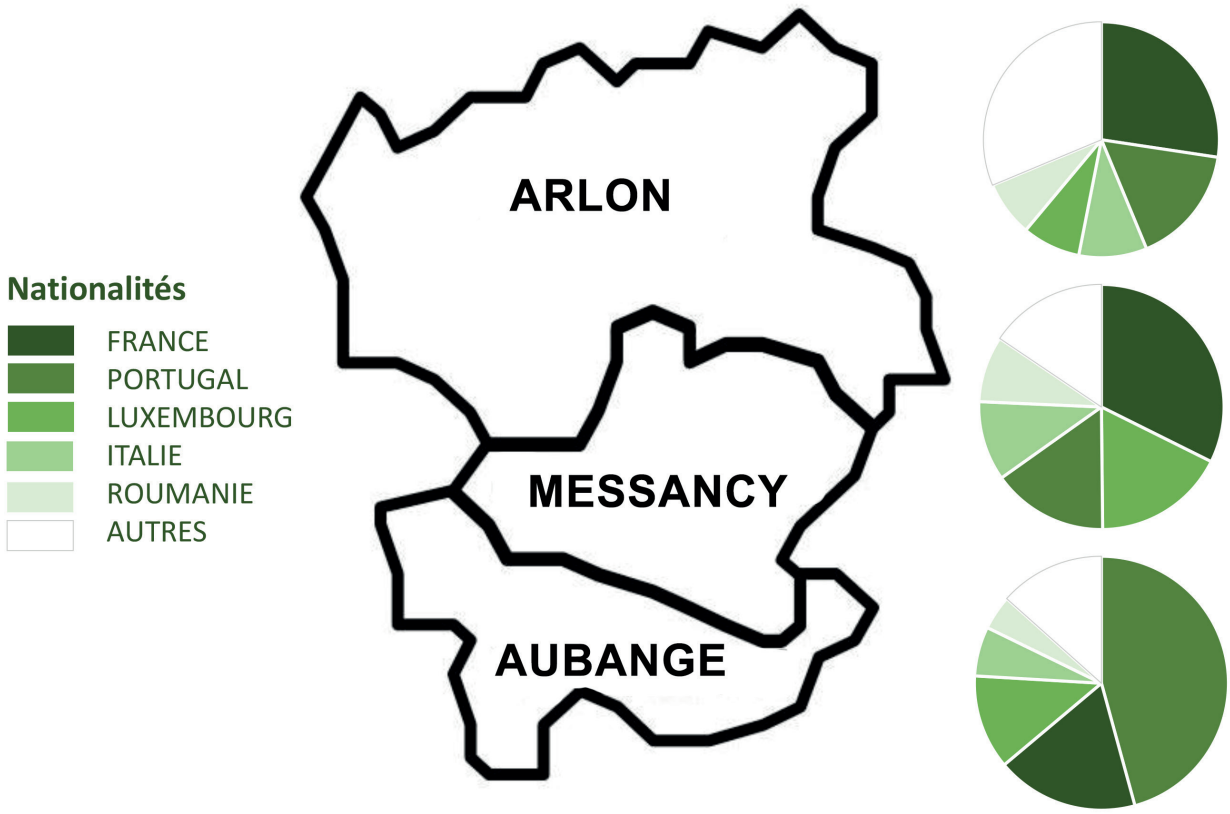

LES IMMIGRÉS EN PROVINCE DE LUXEMBOURG, QUI SONT-ILS ?

La population immigrée est la population qui a pour pays de naissance un pays étranger. Un immigré n'est pas nécessairement de nationalité étrangère et ce pour deux raisons. D'une part, certains individus naissant à l'étranger sont de nationalité belge grâce à leurs parents belges. D'autre part, certains immigrés acquièrent la nationalité belge après un certain nombre d'années de résidence sur le territoire belge. Toute personne immigrée n'est donc pas forcément de nationalité étrangère. À l'inverse, une personne de nationalité étrangère n'est pas forcément un immigré puisque certains individus de nationalité étrangère sont en réalité nés en Belgique[10].

« La population immigrée est la population qui a pour pays de naissance un pays étranger »

Immigrés et étrangers en province de Luxembourg

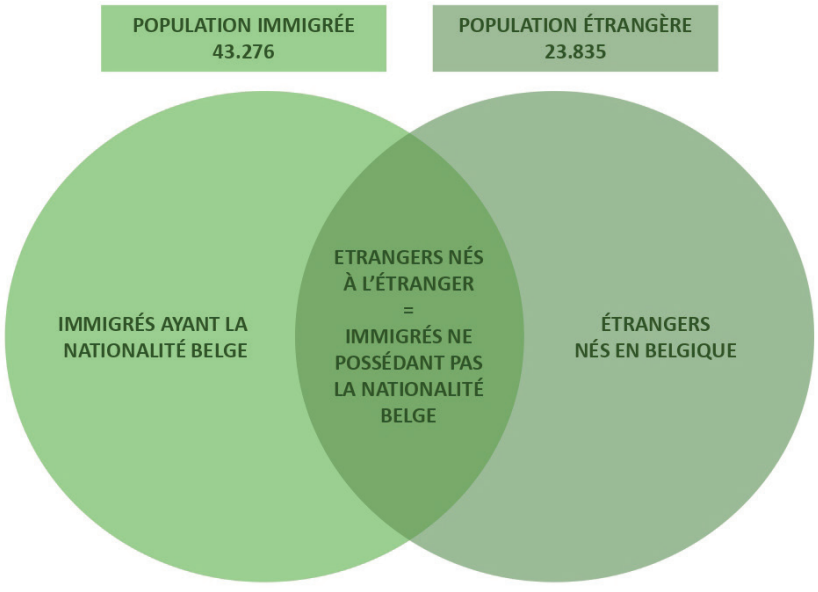

Au 1er janvier 2020, la province de Luxembourg comptait 43.276 immigrés sur son territoire, soit un taux de 15%. La Belgique, quant à elle, affichait un taux de 17,4% et la Wallonie de 15,3%.

« En province de Luxembourg, vivent 43.276 immigrés, soit 15% de la population »

Prenons de la hauteur

Selon les principales caractéristiques de sa population et au regard des pays de l'OCDE et de l'UE, la Belgique se classe comme un pays de destination de longue date avec une immigration ancienne et de faible niveau d'éducation. La part de sa population immigrée[11] sur sa population totale, 17,4%, la classe 11ème. Elle se situe bien en-dessous de son pays voisin, le Luxembourg qui se classe 1er du classement avec un taux de 46% mais au-dessus de l'Allemagne qui se classe 13ème et de la France 23ème, au-delà également de la situation de l'UE ou de l'ensemble des pays de l'OCDE. En 2017, 21% de la population immigrée belge était arrivée il y a moins de 5 ans.

10 LAFLEUR J-M. & MARFOUK A., op.cit.

11 Dans OCDE/UE (2019), la population immigrée est l'ensemble de la population née à l'étranger (sauf les immigrés arrivés récemment : population 15-64).

… D'OÙ VIENNENT-ILS ?

En province de Luxembourg, 10,1% de la population a un pays de naissance européen (UE28) et 4,9% extra-européen.

Top 3 des pays de naissance (hors BE) en province de Luxembourg

Ce sont les citoyens nés aux Luxembourg, puis en France et au Portugal qui occupent le top 3 provincial et représentent 49,8% de la population immigrée. Encore une fois, il s'agit d'une spécificité de notre territoire au regard du classement national dont le top 3 est occupé par le Maroc, la France et les Pays-Bas. En effet, nous constaterons l'absence du Luxembourg et du Portugal dans le top 10 belge laissant la place à la Turquie et la Pologne. Oscillant dans le classement selon le territoire, nous retrouverons pour le reste, les mêmes pays de naissance.

Population par pays de naissance (hors BE) résidant en province de Luxembourg

Top 10

	Pays de naissance	Effectif	En % du total
1	**Luxembourg**	9.541	22,0
2	**France**	8.823	20,4
3	**Portugal**	3.187	7,4
4	**Rép. Dém. du Congo**	1.857	4,3
5	**Allemagne**	1.796	4,2
6	**Roumanie**	1.625	3,8
7	**Italie**	1.429	3,3
8	**Maroc**	1.385	3,2
9	**Ex-Union Soviétique**	1.108	2,6
10	**Pays-Bas**	891	2,1
Total Top 3		21.551	49,8
Total Top 10		31.642	73,1
Total immigrés		**43.276**	**100**

Population par pays de naissance (hors BE) résidant en Belgique

Top 10

	Pays de naissance	Effectif	En % du total
1	**Maroc**	220.967	11,3
2	**France**	186.564	9,6
3	**Pays-Bas**	130.910	6,7
4	**Italie**	119.361	6,1
5	**Turquie**	99.237	5,1
6	**Roumanie**	91.954	4,7
7	**Rép. Dem. du Congo**	84.478	4,3
8	**Allemagne**	80.122	4,1
9	**Pologne**	77.692	4,0
10	**Ex-Union Soviétique**	53.549	2,7
Total Top 3		538.441	27,6
Total Top 10		1.144.834	58,7
Total pop. étrangère		**1.951.944**	**100**

En prenant en considération l'impact de la démarche (Cf. page 10), nous retrouverons les premiers pays extra-européens en 4ème position – le Congo, en 8ème position – le Maroc et en 9ème position – l'Ex-Union Soviétique. Les personnes regroupées sous le pays de naissance « Ex-Union Soviétique » sont les personnes qui sont nées dans ce pays avant son éclatement le 26 décembre 1991. Après cette dissolution, les personnes venant des 15 pays constituant l'Ex-URSS portent le nom de leur pays actuel : Ukraine, Géorgie, etc. Ainsi, l'agrégat de pays influence inévitablement la place dans le classement.

… OÙ VIVENT-ILS ?

En 2020[12], si nous souhaitons nous intéresser aux communes et à leur part respective de la population qui est née dans un autre pays que la Belgique, il ne faut pas oublier que ces statistiques ne sont pas cumulatives avec les précédentes concernant les étrangers mais bien qu'elles s'entrelacent. Plus nombreux, puisqu'ils peuvent être étrangers ou belges, les immigrés représentent, par conséquent, souvent un pourcentage plus élevé de la population par commune.

12 STATBEL, Direction générale Statistique – Statistics Belgium, « Population au 1er janvier 2020 ».

Pourcentage de la population immigrée par commune

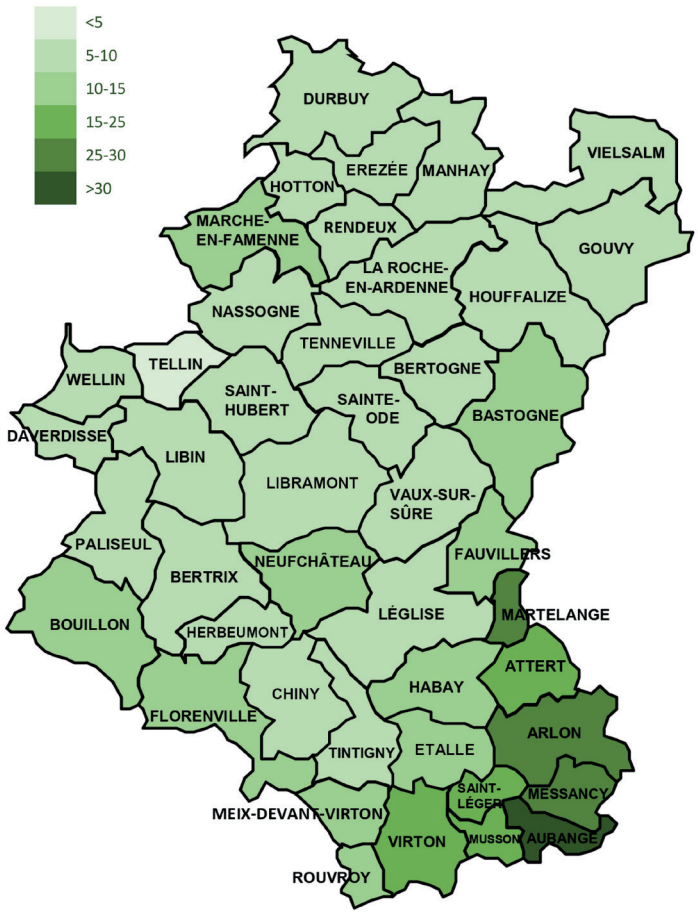

Seule la commune de Tellin observe une part de population immigrée par rapport à sa population totale en deçà des 5%. La plupart (25/44) d'entre elles se situent entre 5 et 10%.

Au sud, nous constatons une répartition similaire à celle des étrangers, soit les pourcentages les plus hauts sur Aubange, Arlon, Messancy et Martelange. Encore une fois, il est significatif pour le processus d'intégration d'aborder la population immigrée au regard de la population totale par commune. À Aubange, quatre citoyens sur dix sont nés dans un autre pays que la Belgique. À Arlon et Messancy, ce sont trois citoyens sur dix qui sont immigrés.

Pourcentage de la population par commune

Top 5

	Commune	En % de la commune
1	**Aubange**	42,6
2	**Arlon**	29,7
3	**Messancy**	28,5
4	**Martelange**	25,0
5	**Musson**	21,6
Total de la pop. Immigrée		43

Nombre d'immigrés par commune

Top 5

	Commune	Effectif	En % du total
1	**Arlon**	8.947	20,7
2	**Aubange**	7.310	16,9
3	**Messancy**	2.354	5,4
4	**Bastogne**	2.335	5,4
5	**Virton**	1.876	4,3
Total Top 5		22.822	52,7
Total pop. Immigrée		**43.276**	100

En valeur absolue, à Arlon 8.584 immigrés sont installés, cela correspond à 20% de la population immigrée totale de la province de Luxembourg. Ces tableaux sont parfaitement similaires aux tableaux présentés plus haut (Cf. Les étrangers en province de Luxembourg…où vivent-ils ?). Les communes qui comptent le plus d'étrangers sont aussi celles qui comptent le plus d'immigrés.

« 20% de la population immigrée de la province vit à Arlon »

Arlon, Aubange et Messancy

Dans chacune des trois communes, ce sont les Luxembourgeois qui occupent la première place de la population immigrée, notamment à Aubange où ils en constituent près de la moitié. À Arlon, le top 5 constitué du Luxembourg, de la France, du Portugal, de la Roumanie et du Congo ne concentre que 57% de la population immigrée. À l'inverse, à Aubange et à Messancy, ce top 5 composé du Luxembourg, du Portugal, de la France, de l'Italie et de la Roumanie représente environ 85% de la population immigrée totale.

À Arlon, la communauté congolaise rejoint effectivement le top 5 avec 384 immigrés, l'illustration d'une migration plus ancienne, alors que seulement 60 étrangers congolais sont enregistrés.

« À Aubange, un immigré sur deux est né au Luxembourg »

Population par pays de naissance (hors Belgique) résidant à Arlon, Aubange et Messancy au 1er janvier 2020 – Top 5 par commune

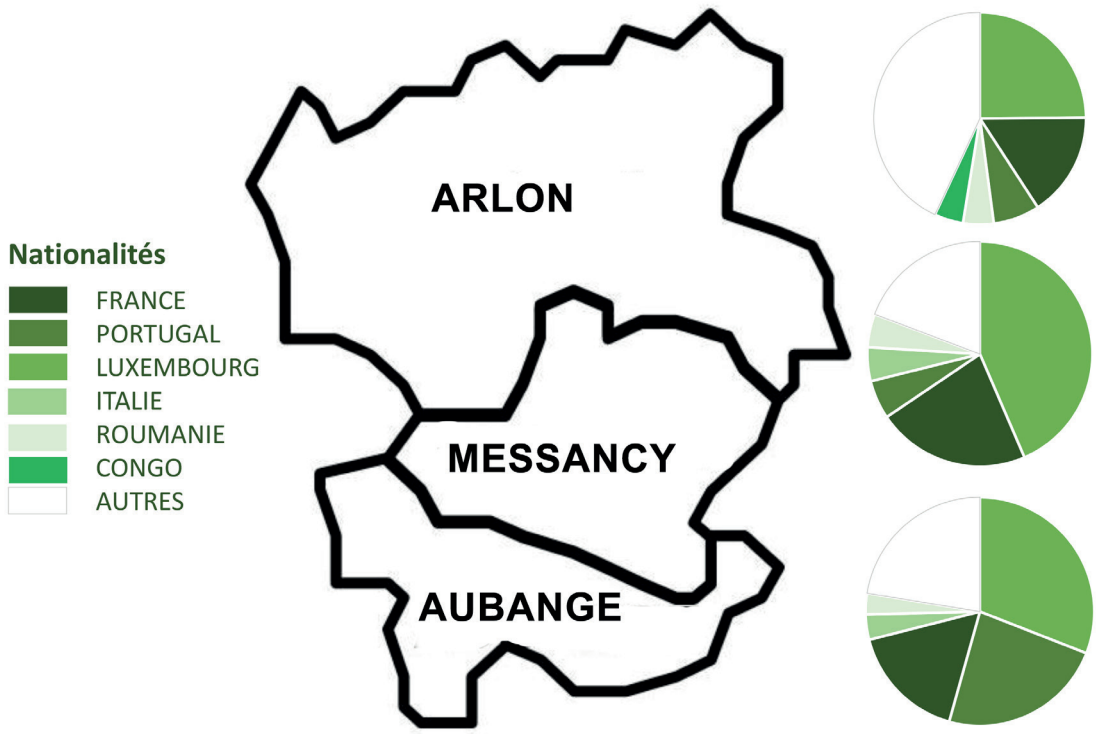

À Aubange, nous observons la tendance inverse avec l'exemple du Portugal : d'un côté, 1.678 immigrés et de l'autre, 2.347 étrangers portugais.

Dès les années 60, la commune d'Aubange s'est avérée être un excellent lieu de résidence pour les personnes immigrées travaillant au Grand-Duché de Luxembourg. En effet, la Belgique avait ouvert ses portes aux familles des ouvriers alors que, de l'autre côté de la frontière, le regroupement familial n'était pas permis[13]. Cette présence migratoire est liée principalement au travail. Si elle […] accueille un nombre important de personnes étrangères, essentiellement en provenance du Portugal ou des pays de l'est, cette arrivée étrangère est bien liée à une réalité conjoncturelle nationale et internationale évolutive. Cette réalité est amplifiée par la présence du Grand-Duché de

13 CRILUX, « Plan Local d'Intégration – Commune d'Aubange 2016-2019 ».

Luxembourg toujours attrayant en termes d'emploi et de qualité de vie, et des logements aux prix de location ou d'achat plus abordables du côté belge[14]. Aubange a connu un apport migratoire en deux phases : l'installation d'individus qui viennent rechercher un emploi stable et le rassemblement des familles.

Avant de s'intéresser à l'acquisition de la nationalité belge, seulement envisagée après un établissement durable en Belgique pendant plusieurs années, intéressons-nous aux raisons pour lesquelles les étrangers et/ou immigrés se sont installés en province de Luxembourg.

Pour aller plus loin

CRILUX, « Plan Local d'Intégration – Commune d'Aubange 2016-2019 ».

14 Ibid.

IMMIGRÉS OU ÉTRANGERS, QUELS SONT LES MOTIFS DE LEUR MIGRATION ?

Qu'ils soient étrangers ou immigrés, exceptés les étrangers nés en Belgique, ils sont arrivés plus ou moins récemment dans notre pays et sur notre province, par choix ou non. Un statut de protection internationale, une demande du marché du travail ou encore des opportunités de regroupement familial peuvent attirer le migrant à s'installer dans un pays de destination. Indépendamment de cela, un conflit ou des conditions socio-économiques difficiles peuvent le pousser à quitter son pays d'origine. Les motifs pour lesquels les migrants se déplacent sont multiples. Toutefois, certains mouvements de population vers la Belgique ont pu être étudiés de manière plus approfondie (Cf. page 21). De même que certaines migrations vers la province de Luxembourg. Reprenons ici les principales hypothèses.

« C'est d'abord une migration de proximité avec la France et le Luxembourg »

LA PROXIMITÉ AVEC LE LUXEMBOURG

Outre les pays frontaliers occupant le top 3, la présence portugaise dans le sud de la province est importante. Celle-ci est liée au passé industriel du bassin lorrain, à l'appel de la main d'œuvre par la Belgique ainsi qu'à l'histoire de l'immigration au Grand-Duché de Luxembourg[15]. En effet, le secteur sidérurgique luxembourgeois a attiré en grand nombre les communautés italiennes dans un premier temps. Cette vague d'immigration diminuera dès les années 50 avec la reprise économique en Italie. Pour enrayer l'exode de la main-d'œuvre, le gouvernement luxembourgeois mettra en place des mesures de regroupement familial, qui arriveront trop tard pour les Italiens. Le Grand-Duché de Luxembourg se tourne alors vers la main d'œuvre portugaise qui bénéficiera directement de ces mesures favorisant la réunification familiale. La conjoncture économique favorable du Luxembourg couplée à la baisse de natalité luxembourgeoise augmente de manière significative ce besoin de main d'œuvre, principalement dans les secteurs du bâtiment, de l'artisanat et de l'industrie. Cette immigration sera donc différente des précédents flux. En effet, les italiens venaient majoritairement seuls et pour des contrats de travail à durée limitée tandis que l'immigration portugaise se fera en famille et pour une plus longue durée. En raison de l'important coût immobilier au Grand-Duché, les travailleurs s'installent donc sur les franges frontalières belges et françaises. Pour en apprendre davantage sur l'immigration portugaise, nous invitons le lecteur à consulter le Plan Local d'Intégration d'Aubange[16].

LE PASSÉ COLONIAL

Présente dans le top 10 des pays de naissance des personnes immigrées, la République démocratique du Congo possède une relation de migrations de longue date avec la Belgique. À la veille des années 1960 - années pendant lesquelles de nombreuses colonies accèdent à l'indépendance – les primo-arrivants de l'Afrique subsaharienne sont essentiellement des étudiants venus faire des études en Belgique […] Ce mouvement s'expliquait notamment par l'existence d'accords entre des universités et des écoles supérieures de Belgique et d'Afrique centrale, […] par l'octroi de bourses d'études, […] ou encore par l'objectif des autorités belges de préparer de futures élites à prendre le relais des fonctionnaires coloniaux[17]. Toutefois, même si elles gardent majoritairement à l'esprit l'idée de retourner dans leur pays d'origine une fois leurs études ou leurs formations achevées, l'instabilité sociopolitique et économique de nombreux pays africains d'une part, et l'acclimatation au mode de vie occidental d'autre part, dissuaderont une frange importante de ces populations et renverront à plus tard la concrétisation d'un tel projet[18]. D'autres facteurs d'émigration des Congolais vers l'Europe et la Belgique peuvent être mis en avant, en particulier : la fuite de la pauvreté, la domination culturelle de l'Occident à travers des réseaux médiatiques qui agissent comme de véritables instruments de propagande pour la migration Sud-Nord, l'action de la musique congolaise comme vecteur d'incitation à l'émigration, l'engagement d'expatriés dans des entreprises ayant une représentation en Belgique[19]. Depuis 1985,

15 HOFFMANN S., « L'immigration au Grand-Duché de Luxembourg. De l'époque industrielle à aujourd'hui. », Revues Plurielles, 2002.

16 CRILUX, « Plan Local d'Intégration – Commune d'Aubange 2016-2019 ».

17 KAGNÉ B. & MARTINIELLO M. « L'immigration subsaharienne en Belgique », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 1721, no. 16, 2001, pp. 5-49.

18 KAGNÉ B., « L'immigration africaine : diversité des trajectoires », Agenda interculturel, n° 188, novembre 2000 cité dans KAGNÉ B. & MARTINIELLO M. « L'immigration subsaharienne en Belgique », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 1721, no. 16, 2001, pp. 5-49.

19 MAYOYO BITUMBA T. T., Migration Sud/Nord, levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique, Bruxelles-Paris, AfriKa Instituut-ASDOC & L'Harmattan, 1995, pp. 59-60 cité dans KAGNÉ B. & MARTINIELLO M. « L'immigration subsaharienne en Belgique », Courrier heb

les changements apportés au code de la nationalité ont permis à de nombreux ressortissants de pays de l'Afrique subsaharienne d'accéder à la nationalité belge.

LES JEUNES PAYS EUROPÉENS

La Roumanie est en 6ème position du classement des pays de naissance des immigrés en Belgique. Cela s'explique notamment par son adhésion à l'UE en 2007, avec une période de transition de quelques années avant l'obtention d'un permis de travail, et à une situation socio-économique moins favorable en Roumanie. La Pologne a rejoint l'UE quelques années plus tôt, en 2004, avec un profil semblable. Les ressortissants de ces deux pays européens sont des jeunes hommes qui travaillent principalement dans le secteur de la construction. La population féminine issue de ces pays est active, dans une moindre mesure, dans le secteur du nettoyage, via les titres services. Ces travailleurs sont essentiellement sous le statut d'indépendant ou de travailleurs détachés[20].

UN APPEL À LA MAIN D'ŒUVRE

Les populations marocaines mais aussi turques proviennent d'immigrations plus anciennes. Elles s'installent à partir des années 60, en raison de conditions socio-économiques défavorables dans le pays d'origine conjuguées à un appel de main d'œuvre de la part de la Belgique. À l'époque, ces immigrations se faisaient donc essentiellement pour des raisons économiques dans le secteur du bois, de la voirie et de la construction. On retrouve principalement ces communautés dans les communes de Bertrix, Virton, Marche et Bastogne. Aujourd'hui, les ressortissants turcs et marocains viennent davantage via le regroupement familial. La plupart d'entre eux acquiert la nationalité belge. En 2000, le Gletton, mensuel de la Gaume consacre son numéro de janvier à la « Gaume plurielle ». Nous pouvons y lire : « C'est fin 1973 que Monsieur Palit père arrive de Gand où il a rejoint depuis peu un de ses oncles. Sur place, on lui signale du travail à Virton car la Cellulose s'installe. En novembre 1974, il fait venir son épouse avec Aynur, 6 mois, et ses frères. Madame Palit est la première femme turque à Virton. Très dynamique, elle s'adapte rapidement malgré les différences notoires entre la vie à Virton et la vie à Emirdag. L'entente avec les voisins est remarquable et rapidement, c'est Madame Palit qui se charge de toutes les formalités administratives et aide les nouveaux arrivants. Le bouche à oreille fonctionne vite et la communauté turque s'agrandit de jour en jour »[21].

Quant à l'Ex-Union Soviétique, migration également ancienne, sa présence dans le classement (Cf. Supra) peut résulter de l'agrégat des pays qui la composait dont certains ont subi pendant de nombreuses années une instabilité politique.

UNE RECHERCHE DE PROTECTION

Outre une migration qui peut être qualifiée d'économique, la Syrie, en rentrant dans le top 10 des nationalités en province de Luxembourg, nous rappelle la réalité des migrations forcées. En proie à une guerre qui dure depuis plus de 10 ans, les Syriens, à leur arrivée en Belgique, bénéficient pour la majorité d'un statut de protection internationale. Cette migration est récente, en effet, la Syrie est depuis quelques années un des premiers pays d'origine des demandeurs de protection internationale. Justement, qui sont ces demandeurs de protection ? D'où viennent-ils et où vivent-ils ?

domadaire du CRISP, vol. 1721, no. 16, 2001, pp. 5-49.

20 MYRIA, « Nouvelles migrations des pays de l'Est. Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares. », Myriatics 3, mars 2016.

21 Le Gletton, N°286-287 janvier/février 2000 p30-31

Motifs de migration et d'installation en Belgique suivant le pays d'origine

Pays d'origine	Motifs de migration/installation
Allemagne	- Pays voisin - Libre circulation entre les pays européens
Espagne	- Libre circulation entre les pays européens - Situation socio-économique défavorable
Ex-Union Soviétique	- Agrégat de 15 pays - Instabilité politique dans certains d'entre eux comme la Tchétchénie
France	- Pays voisin - Libre circulation entre les pays européens - Langue - Régime fiscal plus intéressant
Italie	- Passé industriel du bassin lorrain - Appel à la main-d'œuvre par la Belgique - Histoire de l'immigration au Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg	- Pays voisin - Libre circulation entre les pays européens
Maroc	- Appel à la main-d'œuvre par la Belgique - Regroupement familial autorisé - Situation socio-économique défavorable
Pays-Bas	- Pays voisin - Libre circulation entre les pays européens
Pologne	- Situation socio-économique défavorable - Libre circulation entre les pays européens
Portugal	- Passé industriel du bassin lorrain - Appel à la main-d'œuvre par la Belgique - Histoire de l'immigration au Grand-Duché de Luxembourg - Regroupement familial autorisé - Situation socio-économique défavorable
République démocratique du Congo	- Relation coloniale et indépendance : études, accords entre universités, préparation de futures élites, commerce - Situation socio-économique défavorable
Roumanie	- Adhésion au sein de l'Union Européenne - Situation socio-économique défavorable
Syrie	- Statut de protection internationale - Conflits depuis 2011

Pour aller plus loin

CRILUX, « Plan Local d'Intégration – Commune d'Aubange 2016-2019 ».

MARTINIELLO M. & REA A., « Une brève histoire de l'immigration en Belgique », Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012.

MORELLI A., « Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours. », Couleur livres,2004.

MYRIA, « Nouvelles migrations des pays de l'Est. Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares. », Myriatics 3, mars 2016.

SCHOONVAERE Q., « Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique : Analyse des principales données démographiques », Groupe d'étude de Démographique Appliquée (UCL) & Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 1er juin 2010.

STENGERS J., « Les mouvements migratoires en Belgique aux XIXe et XXe siècles » in Revue belge de philologie et d'histoire, tome 82, fasc. 1-2, 2004. Belgique-Europe-Afrique. Deux siècles d'histoire contemporaine. Méthode et réflexions. Recueil d'articles de Jean Stengers. Pp.311-348.

LES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG, QUI SONT-ILS ?

Un demandeur de protection internationale (DPI) ou demandeur d'asile est une personne qui a quitté son pays et demande refuge dans un autre pays. La procédure d'asile consiste à analyser la demande de protection de la personne au regard de la Convention de Genève. En Belgique, le demandeur devra s'enregistrer auprès de l'Office des Étrangers (OE) et sera auditionné par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA). Suite à cet entretien, le demandeur se verra octroyer le statut de réfugié, ou non. Dans ce cas, un recours est possible. Si, à la fin de la procédure, la décision reste négative, le demandeur ne pourra plus séjourner légalement sur le territoire belge. Un demandeur peut introduire une nouvelle DPI lorsqu'il existe de nouveaux éléments. C'est ce que l'on appelle une demande ultérieure.

Pourquoi distingue-t-on les DPI des étrangers et des immigrés ? En effet, les demandeurs de protection internationale sont de nationalité étrangère et de pays de naissance étranger. Cependant, basées sur le Registre national, les statistiques des étrangers et des immigrés n'incluent pas les DPI qui, eux, se trouvent encore dans le Registre d'attente tout au long de leur procédure. À son terme, ils pourront apparaitre dans le Registre national en cas de reconnaissance d'un statut de réfugié ou de protection subsidiaire (PS).

Les statistiques accessibles et les fluctuations entrées/sorties dans les centres pour demandeurs d'asile ne permettent pas d'établir un diagnostic des demandeurs de protection similaire à celui effectué dans les pages précédentes pour les étrangers et les immigrés. Cependant, les statistiques de Fedasil et du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides peuvent nous éclairer.

… D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Sur l'année 2019[22], 27.742 personnes ont introduit une DPI en Belgique, un chiffre en augmentation au regard des années précédentes. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation dont la migration secondaire au sein de l'Europe et l'augmentation de la migration vers l'Europe, principalement via la Turquie. Parallèlement, le nombre de demandes introduites par des personnes bénéficiant d'un statut de protection dans un autre État membre de l'UE a fortement augmenté en 2019. Ces demandes sont généralement déclarées irrecevables, parce que les personnes concernées jouissent déjà d'une protection internationale.

L'Afghanistan (avec une part significative de demandes ultérieures), la Syrie, la Palestine, l'Irak et le Salvador[23] étaient, dans cet ordre, le top 5 des pays d'origine des personnes ayant introduit une DPI en 2019. Lorsque l'on analyse les chiffres de plus près, si on tient compte uniquement des premières demandes d'asile, on constate que la Syrie est en première position avec 2.967 nouvelles demandes pour l'année 2019, alors que sur les 3.400 demandes de protection internationale des Afghans, 1.154 constituent des demandes ultérieures. On observera la même répartition avec l'Irak, en 4ème position, où 629 demandes sur 1.475 sont également des demandes ultérieures. La 5ème place, elle, s'inscrit pour le Salvador dans le contexte d'une forte hausse du nombre de demandeurs originaires de pays d'Amérique latine dans de nombreux pays de l'UE.

En 2019, le taux de protection, soit le nombre de décisions accordant un statut de protection rapporté au nombre total de décisions finales soustrait des abrogations ou retraits de statut, était de 36,9%. Ce taux est inférieur à ceux des années précédentes : 57,7% (2016), 50,7% (2017) et 49,1% (2018).

22 CGRA, « Statistiques d'asile – décembre 2019 », statistiques annuelles, 9 janvier 2020.

23 Concernant l'Afghanistan, la Syrie, la Palestine et l'Irak il s'agit de mouvement de population dû à des situations de guerre et d'instabilités politiques de longue date. La présence de demandeurs de protection des pays d'Amérique Centrale, en ces proportions, est plus récente chez nous : En proie à un modèle de développement prédateur tourné en priorité vers l'alimentation du marché mondial, l'Amérique centrale, et le Salvador en particulier, traversent de profondes crises sociales et politiques, caractérisées par des niveaux de précarité et des taux de violence parmi les pires au monde. Le tout jette sur les routes de l'exil une part significative des populations actives... qui trouvent porte fermée aux États-Unis, lorsqu'elles ne sont pas refoulées aujourd'hui dès le Mexique ou le Guatemala. Ces facteurs ajoutés à la présence de communautés latines en Belgique comme incitant et une entrée sur le territoire ne nécessitant pas de visa expliquent l'arrivée de ces populations en Belgique.

Pays d'origine selon le nombre de personnes ayant introduit une DPI en Belgique en 2019

Top 10

	Pays d'origine	Effectif	En % du total
1	**Afghanistan**	3.400	12,3
2	**Syrie**	3.138	11,3
3	**Palestine**	2.407	8,7
4	**Irak**	1.475	5,3
5	**El Salvador**	1.369	4,9
6	**Erythrée**	1.187	4,3
7	**Turquie**	1.077	3,9
8	**Guinée**	983	3,5
9	**Somalie**	945	3,4
10	**Iran**	776	2,8
Total Top 3		8.945	32,2
Total Top 10		16.757	60,4
Total nbr de pers.		**27.742**	100,0

À l'heure d'écrire ces lignes (octobre 2020), il est trop tôt pour avoir une vue d'ensemble ou tirer des conclusions concernant les demandes de protection de l'année 2020. Nous pouvons cependant dire que de janvier à septembre 2020, les Afghans et les Syriens sont toujours les deux premières nationalités en demande de protection et qu'un nouveau pays apparait dans ce top 10 : le Congo. Le taux de protection, semble, quant à lui, diminuer et est de 33,7%.

Enfin, les statistiques mensuelles du CGRA observent des chiffres nettement à la baisse en 2020. Un scénario particulier sans doute expliqué en partie par la pandémie COVID-19 et son impact sur la fermeture des frontières et la mobilité des populations, ainsi que par la suspension des entretiens au CGRA du 16 mars au 8 juin 2020 suite aux mesures de confinement.

À l'arrivée habituelle de DPI en Belgique, s'ajoutent deux mécanismes spécifiques : la réinstallation et la relocalisation. La réinstallation est un programme chapeauté par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). Elle implique la sélection et le transfert de réfugiés d'un État dans lequel ils ont cherché une protection vers un autre État qui accepte de les accueillir comme réfugiés. Quant à la relocalisation, il s'agit de la sélection et du transfert de DPI d'un État européen vers un autre État européen dans lequel leur procédure se poursuivra. Ce mécanisme est temporaire et limité dans l'espace. Entre septembre 2015 et septembre 2017, ces mesures provisoires ont été adoptées. Cependant, ce système de solidarité a été un échec de par la longueur et la difficulté de mise en place du dispositif mais aussi car tous les États n'ont pas joué le jeu de la solidarité.

… OÙ VIVENT-ILS ?

Les DPI sont accueillis durant le temps de leur procédure en Belgique dans le réseau d'accueil. En province de Luxembourg, il existe 11 centres d'accueil (structures collectives gérées par Fedasil, la Croix-Rouge de Belgique et d'autres partenaires) et 24 Initiatives Locales d'Accueil appelées ILA (logements individuels organisés par les CPAS).

En juin 2020, le réseau d'accueil sur la province de Luxembourg était de 3.311 places d'accueil, soit 11,79% de la capacité d'accueil nationale avec un taux d'occupation de 87%[24]. Au niveau local, neuf places sur dix sont en centre d'accueil et une place sur dix en ILA.

« 3.311 places d'accueil en province de Luxembourg »

32 des 44 communes luxembourgeoises ont une structure d'accueil. Soit il s'agit de communes avec ILA, ayant une capacité communale d'accueil allant de 2 à 56 places pour la plus grande, située à Martelange. Soit il s'agit de communes collaborant avec une structure collective qui peut accueillir des centaines de personnes. C'est le cas des communes de Gouvy (419 places), Herbeumont (425 places) ou encore Arlon (616 places).

24 FEDASIL, « Réseau d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique (au 30.07.2020) » & « Statistiques du 29 mai 2020 par contact direct ».

« Sur la province, 32 sur 44 communes ont une structure d'accueil »

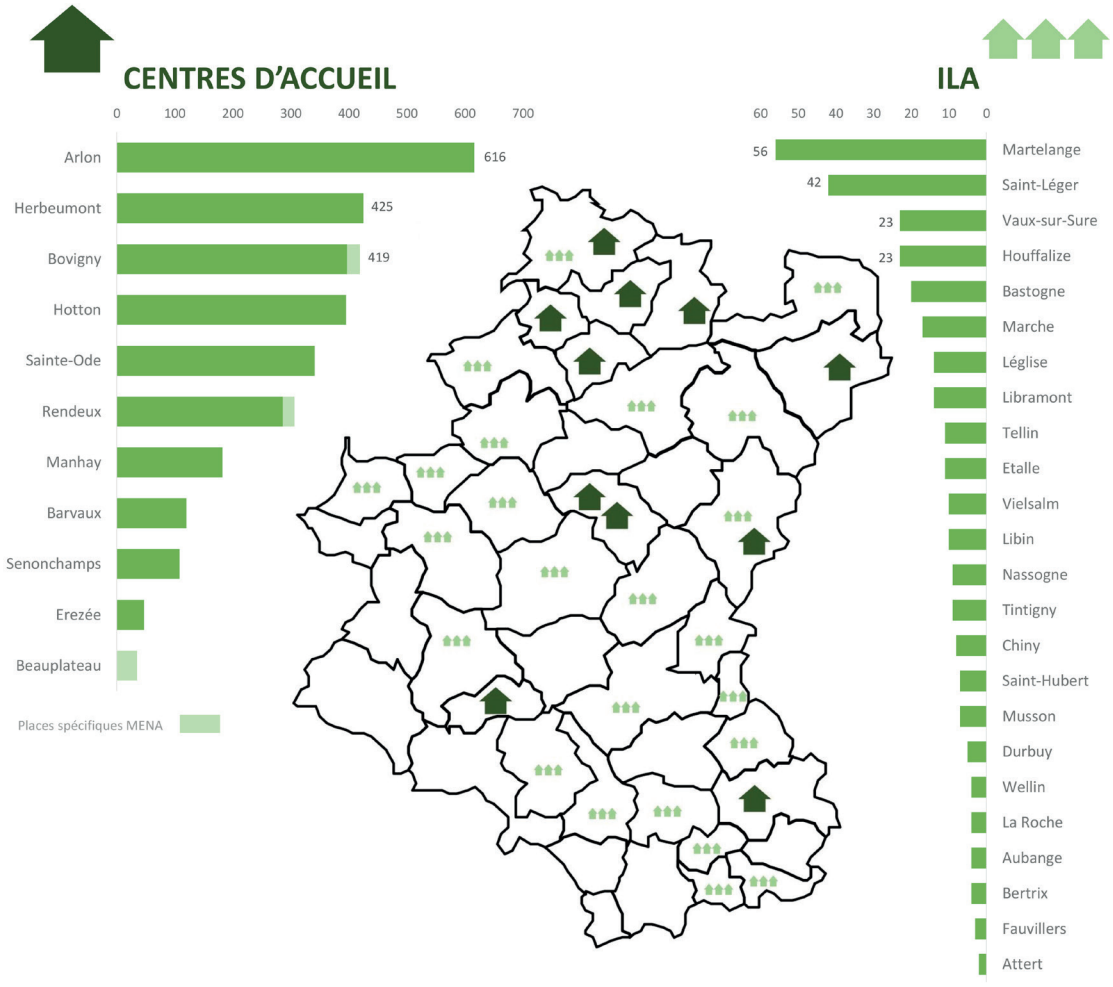

En 2019, 17 personnes ont bénéficié du programme de réinstallation (Cf. Supra) et ont été accueillies dans les ILA de Léglise, Martelange et Saint-Léger.

De plus, 77 places sont réservées à l'accueil de MENA dans un centre d'accueil spécifique à Beauplateau (35) et dans des centres d'accueil collectif à Rendeux (20) et à Bovigny (22) (Cf. Supra).

L'article 5 de la loi sur la tutelle définit un MENA comme toute personne de moins de dix-huit ans ; non-accompagnée par une personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle ; ressortissante d'un pays non membre de l'Espace économique européen (EEE). Ce jeune est dans une des situations suivantes : soit avoir demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié, soit ne pas satisfaire aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminées par les lois sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Les MENA constituent un public vulnérable. Une attention particulière devra leur être accordée lors de leur intégration.

LES INVISIBLES EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

La présence des personnes étrangères et d'origine étrangère ne se limite pas aux catégories venant d'être passées en revue. D'autres personnes avec d'autres situations administratives résident sur la province mais ne sont pas « visibles » dans les chiffres précédemment évoqués.

SANS-PAPIERS

Vous avez très certainement déjà entendu parler d'illégaux, de sans-papiers ou encore d'irréguliers ; ces termes sont utilisés pour désigner les migrants qui résident sur notre territoire sans titre de séjour. Techniquement, ces personnes n'ont donc pas de papiers les autorisant à vivre légalement en Belgique, mais cela ne signifie pas qu'elles soient dépourvues de papiers d'identité (carte d'identité ou passeport du pays d'origine par exemple).

« « Illégaux », « Sans-papiers » ou encore « Irréguliers » sont autant de termes utilisés pour désigner les migrants qui résident sur notre territoire sans titre de séjour »

Certaines associations de défense des droits des migrants préfèrent éviter « les termes « illégaux » ou « clandestins » car ils renvoient à un imaginaire d'hors-la-loi ou de criminel. Or, la personne sans-papiers n'a pas commis de crime ; elle vit « simplement » dans une irrégularité administrative »[25]. On parlera donc de personnes en séjour irrégulier. Mais nous pourrions aussi définir leur illégalité par le fait qu'elles soient rendues illégales par nos politiques publiques, c'est une autre approche que nous laissons à votre appréciation.

Présentes depuis peu ou établies depuis longtemps sur notre province, il y a plusieurs explications à l'absence de titre de séjour de ces personnes pour la plupart invisibles. Tout d'abord, l'expiration de leur titre de séjour ou d'un visa : elles ne sont pas arrivées clandestinement en Belgique, elles ont été autorisées à entrer sur le territoire mais n'ont pas obtenu ou demandé l'autorisation d'y rester. Par exemple, un jeune homme entre en Belgique avec un visa étudiant (VISA D – long séjour). Au terme de ses études, il doit rentrer au pays mais il est tombé amoureux et fait le choix de rester. Son visa étant expiré, il réside donc sur le territoire belge sans autorisation. L'absence de titre de séjour peut également être expliquée par une entrée irrégulière sur le territoire. Par exemple, arrivée par voie terrestre, une jeune femme originaire du Soudan est venue rejoindre un ami. Elle ne connait pas bien les lois belges et pense ne pas avoir droit à une protection internationale. Elle réside donc chez son ami en Belgique sans autorisation de séjour.

En province de Luxembourg, en 2020, nous n'avons pas d'idée précise du nombre de personnes en séjour irrégulier ni des communes concernées, mais de nombreuses associations en accompagnent régulièrement.

MIGRANTS EN TRANSIT

Parmi les personnes qui entrent sur le territoire belge sans titre de séjour, nous rencontrons des migrants dit « de passage », aussi appelés « migrants en transit » ou « transmigrants ».

Ces personnes séjournent temporairement dans un ou plusieurs pays. Leur objectif est d'atteindre une autre destination. Ce sont, pour la plupart, des adolescents et de jeunes hommes âgés de 15 à 25 ans. Il y a aussi des publics plus vulnérables comme des MENA et des femmes, parfois enceintes.

La majorité d'entre eux vient d'Érythrée, du Soudan et d'Éthiopie. Ils fuient la guerre, la dictature et, dans le cas de l'Erythrée, également le service militaire forcé et à durée indéterminée ; ils font le choix de quitter leur famille, leur culture et leurs racines pour tenter de trouver une vie digne en Europe. Ils mettent entre les mains des passeurs toutes leurs économies, leur vie et leur avenir pour atteindre un Eldorado fantasmé. D'abord détenus pour la plupart dans des camps en Lybie, ils devront travailler et vendre leurs corps pour envisager la suite du parcours : la traversée de la Méditerranée.

Si cette dernière leur est favorable, ils poseront le pied en Europe dans l'un des pays suivants : Italie, Grèce, Malte, etc. Et c'est là que l'aventure européenne commence et renforce la signification du terme « Europe forteresse ».

25 https://www.caritasinternational.be/fr/asile-et-migration/sans-papiers-en-belgique-causes-et-consequences-long-read/.

L'entrée sur le continent européen rime avec prise d'empreintes et encodage de ces dernières dans la base de données « Eurodac ». Ce premier pays européen devient donc le pays ayant la charge d'analyser la DPI (Règlement Dublin). En attendant les premiers entretiens (qui peuvent être programmés 6 mois après) et durant toute la procédure (qui peut prendre plusieurs années), les migrants sont « accueillis » dans des hotspots ou plateformes régionales de débarquement. Ces lieux ressemblant majoritairement à des centres fermés sont « devenus de véritables capitales d'une géographie européenne de l'exil »[26].

Vivant dans des conditions humaines et sanitaires déplorables, certains migrants poursuivent leur périple vers d'autres pays d'Europe. Parce qu'ils ont de la famille ailleurs, parce qu'ils pensent passer outre le règlement Dublin, parce que faire des milliers de kilomètres sur la route de l'exil semble moins dangereux que rester au pays ou dans ces camps appelés « camps de la honte de l'Europe ».

Certains décident alors de se rendre en Angleterre car ils maitrisent la langue, car des communautés de leur pays natal y vivent et représentent une aide à l'intégration non-négligeable, et que l'accès au travail y semble plus facile ; mais aussi parce qu'il y a de nouveau le mythe que le règlement Dublin n'y est pas appliqué.

Pour atteindre cette destination, la technique le plus souvent employée consiste à monter à l'arrière de camions en espérant qu'ils aillent dans la bonne direction.

C'est début 2015, en raison des quotas imposés à l'Office des Etrangers (OE) par le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, que de nombreux migrants se rassemblent au Parc Maximilien, situé en face de l'OE à Bruxelles. Fatigués d'attendre une potentielle chance de déposer leur demande d'asile, certains poursuivront leur chemin vers le Royaume-Uni. Pour justifier l'absence d'aide apportée à ces migrants en errance dans la capitale de l'Europe, certains acteurs politiques leur donneront le nom de migrants en transit; cette dénomination signifiant qu'ils ne font que passer et n'ont donc pas à recevoir un quelconque soutien de l'Etat belge.

Les citoyens occuperont donc le vide laissé par les institutions publiques en venant en aide à ces personnes dont la Belgique nie tous droits fondamentaux.

La politique migratoire belge met tout en œuvre pour stopper ce phénomène et déploie des contrôles renforcés sur les aires d'autoroute en Flandres et en périphérie de Bruxelles. Ultime solution pour ces migrants, se déplacer vers le sud du pays.

C'est donc à l'automne 2018 que des citoyens rencontrent les premiers « transmigrants » dans les bois de la province de Luxembourg. Leur nombre ne fera qu'augmenter tout comme le nombre de citoyens engagés et solidaires.

La mobilisation citoyenne est très forte et déterminée à sortir du bois ces êtres humains afin de leur donner accès aux besoins primaires (se laver, avoir chaud, dormir en se sentant en sécurité, avoir accès à des soins de santé, se sentir exister dans le regard de l'autre, etc.).

Sur la province de Luxembourg, cinq collectifs (composés de deux à une trentaine de personnes) voient le jour et réalisent un important travail d'interpellations et de concrétisation de l'aide humanitaire.

26 BABELS « De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps », Ed. le passager clandestin, 2017.

Ils sont soutenus par le CNCD-11.11.11 local, la Coordination wallonne des associations de soutien aux migrants et le CRILUX dans leurs contacts avec les pouvoirs locaux et les autres niveaux de pouvoirs que sont la Province, la Région Wallonne et le Fédéral.

C'est grâce à ce travail commun que naitra en septembre 2020 une première reconnaissance législative de ce public vulnérable et de ces citoyens qui aident sans compter

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la Belgique vit la deuxième vague COVID-19 et les citoyens, tout comme les associations qui leur viennent en aide et/ou interviennent également sur le champ humanitaire, sont mobilisés pour protéger au maximum ces femmes, ces hommes et ces enfants qui résident, même si ce n'est que temporairement, en province de Luxembourg.

Pour aller plus loin

CAI, « Migrants en transit, qui sont-ils – Citoyens solidaires, que pouvons-nous faire ? », 2019.

SIREAS, « Le Royaume-Uni, un Eldorado pour les migrants ? Autopsie du British Dream », 2018/07, 2018.

MYRIA, « La Belgique, une étape vers le Royaume-Uni », Myriadoc, janvier 2020.

CRILUX, www.crilux.be/migrants-en-transit.

LES GENS DU VOYAGE ET LES COMMUNAUTÉS ROMS

D'autres catégories de personnes étrangères transitent ou résident également dans notre province, il s'agit des populations Roms. Avant d'aller plus loin, prenons le temps de préciser que ces communautés sont trop souvent amalgamées avec les gens du voyage.

GENS DU VOYAGE

En Wallonie, le Code wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS) définit les Gens du voyage comme étant « des communautés d'origines différentes caractérisées par un habitat mobile, qui se déplacent de lieu en lieu durant plusieurs mois de l'année et qui, à chaque arrêt, restent quelques jours sur place avant de reprendre la route »[27].

Cette population dont la particularité la plus connue réside donc dans son choix d'habitat mobile n'est principalement pas d'origine étrangère. Les gens du voyage présents sur le territoire belge sont pour la plupart de nationalité belge ; ils seraient entre 15.000 à 20.000 bien ancrés dans les localités belges. Les autres nationalités représentées sont française et allemande.

COMMUNAUTÉS ROMS

Les Roms constituent quant à eux la plus ancienne et la plus importante minorité ethnique présente en Europe. Venus d'Inde du Nord au 10ème siècle, ils sont majoritairement issus de pays d'Europe centrale et orientale (Balkans). Cette population se décline en une multitude de communautés et de nationalités différentes dont le point commun serait le Romani, la langue orale utilisée ; « serait » car cette langue a bien entendu évolué au fil du temps et des déplacements de ses pratiquants.

Contrairement aux gens du voyage, les Roms n'ont pas pour caractéristique de vivre selon le mode mobile. Ils peuvent effectivement vivre en caravane mais cela s'explique davantage par des difficultés administratives d'accès aux logements décents.

En effet, les Roms, en tant que citoyens de l'UE bénéficient de la liberté de circulation mais ne doivent en aucun cas représenter « une charge déraisonnable » pour l'état qui les accueille. C'est pourquoi, ils doivent arriver avec des ressources suffisantes ou trouver rapidement du travail. Mais le plus compliqué pour cette population réside dans « les étiquettes qui leur collent à la peau : criminalité, précarité, marginalité, mendicité, etc. Des étiquettes qui crient « problème » et qui mènent à des discriminations dans l'emploi, l'enseignement, les soins de santé et le logement »[28].

Selon le Ciré, il n'est pas possible d'avoir une donnée officielle chiffrée des Roms en Belgique au vu de l'interdiction de statistiques ethniques ; les chiffres le plus souvent avancés ne constituent donc que des estimations.

Nous n'avons donc à ce jour que peu de données sur ces communautés ; c'est pourquoi nous travaillons à un diagnostic sur notre territoire avec le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie.

POUR ALLER PLUS LOIN

CIRÉ, « Introduction à la problématique Rom en Europe », septembre 2013.

CIRÉ, « Y a-t-il une « question ROM » en Belgique ? Synthèse et recommandations », 2014.

27 Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé, partie décrétale, Art.149/1.

28 UNIA.

LES CHIFFRES, UNE CERTAINE PERCEPTION DE L'IMMIGRATION

Avec un caractère parfois exagéré de catégorisation, les chiffres constituent une perception de l'immigration comprenant différents biais ou facteurs d'influence, selon le point de vue.

LE CHOIX DE L'INDICATEUR

Le choix de l'indicateur statistique influence notre perception de l'immigration, on se doit de toujours s'interroger sur ce que les chiffres représentent réellement. Comme nous l'avons vu précédemment si l'on prend en considération la nationalité ou le pays de naissance des personnes (Etrangers vs Immigrés), il en résultera une image différente en termes de nombre de personnes et de nationalités représentées. Ces chiffres montrent des réalités différentes (migrations récentes vs migrations anciennes). Il est donc toujours important de contextualiser les statistiques et de ne les prendre que pour ce qu'elles sont : un indicateur dévoilant une partie de la réalité.

Population de nationalité étrangère résidant en province de Luxembourg

Top 10

	Nationalité	Effectif	En % du total
1	**France**	6.972	29,3
2	**Portugal**	4.180	17,6
3	**Luxembourg**	1.982	8,5
4	**Italie**	1.743	7,3
5	**Roumanie**	1.349	5,7
6	**Pays-Bas**	926	3,9
7	**Espagne**	594	2,5
8	**Pologne**	448	1,9
9	**Maroc**	437	1,8
10	**Syrie**	306	1,3
Total Top 3		13.134	55
Total Top 10		18.937	79,4
Total pop. étrangère		**23.835**	**100**

Population par pays de naissance (hors BE) résidant en province de Luxembourg

Top 10

	Pays de naissance	Effectif	En % du total
1	**Luxembourg**	9.541	22,0
2	**France**	8.823	20,4
3	**Portugal**	3.187	7,4
4	**Rép. Dém. du Congo**	1.857	4,3
5	**Allemagne**	1.796	4,2
6	**Roumanie**	1.625	3,8
7	**Italie**	1.429	3,3
8	**Maroc**	1.385	3,2
9	**Ex-Union Soviétique**	1.108	2,6
10	**Pays-Bas**	891	2,1
Total Top 3		21.551	49,8
Total Top 10		31.642	73,1
Total immigrés		**43.276**	**100**

Le poids des individus nés au sein de l'UE dans la population immigrée (67,6%) est inférieur à leurs poids dans la population de nationalité étrangère (80,7%). Ceci s'explique par le fait que les étrangers qui sont citoyens d'un Etat membre de l'UE ont une plus faible propension à acquérir la nationalité belge par rapport aux étrangers, comme nous allons le voir.

Places DPI 2020

Immigrés 2020

Étrangers 2020

TROIS MOUVEMENTS À LA LOUPE

Nous devons donc aussi tenir compte des mouvements entre statistiques, c'est ce que nous allons expliquer ci-après.

D'ÉTRANGER À BELGE - 1ER MOUVEMENT : L'OBTENTION DE LA NATIONALITÉ BELGE

En Belgique, en 2019, 39.380 personnes ont acquis la nationalité belge, soit le chiffre le plus élevé depuis 2002 (46.417), selon Statbel.

Le Maroc reste le principal pays d'où proviennent les personnes ayant acquis la nationalité belge l'an dernier. Le nombre de Marocains (4.840) qui ont obtenu la nationalité belge reste cependant stable par rapport à 2018. Ils sont suivis par les Roumains avec 2.350 naturalisations (+5,9%) et les Polonais (1.670, +9,3 %). Le Royaume-Uni arrive en quatrième position. Le nombre de Britanniques ayant acquis la nationalité belge en 2019 a connu une forte augmentation (1.593, + 52%) en raison du Brexit[29].

Mais pourquoi acquérir la nationalité belge ? Les personnes qui souhaitent devenir belges ont des motivations très diverses, mais qui visent pour la plupart à se « faciliter la vie » en tant qu'étranger : se déplacer plus aisément et jouir de la liberté de circulation au sein de l'UE ; pouvoir voyager vers son pays d'origine quand on est réfugié ; avoir la même nationalité que son enfant belge ; grimper plus facilement les échelons professionnels ou encore accéder à certains métiers encore réservés aux Belges (police, sécurité, armée)[30]. C'est le cas de la plupart des immigrés non-européens. Pour les européens, certains considèrent que leur passeport européen et les nombreux droits qui y sont associés sont suffisants et voient dès lors peu d'avantages à opter pour la nationalité belge[31].

Pour les DPI, l'obtention de la nationalité belge représente une sécurité supplémentaire, après le statut de réfugié ou la PS. Ils passeront, dans les prochaines années, du Registre d'attente au Registre national en tant qu'« étranger » puis en tant que « Belge ».

Au CRILUX, en 2019, 77% des personnes accompagnées dans le cadre du Parcours d'intégration le suivaient de manière volontaire. La plupart d'entre elles avaient pour objectif l'acquisition de la nationalité belge. Le public du CRILUX regroupait l'année dernière 66 nationalités différentes avec notamment le Maroc en 2ème position, derrière la Syrie.

En obtenant la nationalité belge, ces personnes ne se retrouvent donc plus que dans la catégorie « immigré » et non plus « étranger ».

PRENONS DE LA HAUTEUR

En Belgique, le mécanisme d'acquisition de la nationalité avait chuté antérieurement à l'année 2019, depuis 2012, jusqu'à atteindre seulement 18.726 demandes en 2014. On peut expliquer ce phénomène par l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2013, d'un durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité belge. De nombreux étrangers qui, sous l'ancienne législation, auraient pu devenir belges au vu de la durée de leur séjour en Belgique, n'y ont plus droit parce qu'ils ne remplissent pas les conditions de connaissances linguistiques et d'intégration sociale et économique posées depuis 2013. En omettant le nombre record en 2019, ces modifications pourraient bien relativiser l'augmentation de la population étrangère observée et expliquent le glissement de la pyramide des âges des étrangers vers la tranche de 5 ans supérieure.[32] D'autres freins sont également observés lors de l'introduction des demandes de séjour, il s'agit notamment des redevances administratives, pourtant considérées comme non-établies de manière légale par le Conseil d'État. Pourtant, l'Administration continue d'en réclamer le payement. Pire, l'OE continue de déclarer irrecevables des demandes de séjour introduites sans le payement de ladite redevance[33].

29 RTBF.BE, « Nombre record de naturalisations en Belgique depuis 2002 » https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_nombre-record-de-naturalisations-en-belgique-depuis-2002?id=10448895 publié le jeudi 5 mars 2020 et consulté le 9 avril 2020

30 CIRÉ, Rapport annuel 2019.

31 LAFLEUR J-M. & MARFOUK A., op.cit.

32 CRVI, « Plan local d'intégration – Verviers-Dison-Malmédy 2016-2020 / Diagnostic et plan d'actions »

33 CIRÉ, Rapport annuel 2019.

Pour aller plus loin

LAFLEUR J-M. & MARFOUK A., « 18. Tous les immigrés deviennent-ils belges? », pp. 109-115 in « Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle », Collection Carrefours, Editions Academia L'Harmattan, 2017.

De DPI à étranger et immigré - 2ème mouvement : le statut de protection internationale

La reconnaissance d'une protection internationale a également une influence sur les « stocks démographiques ». En effet, le DPI, jusqu'alors dans le Registre d'attente, n'apparait pas dans les statistiques des étrangers ou des immigrés. Une fois une réponse positive accordée concernant son statut, il se voit accorder une place dans le Registre national et par conséquent, dans les stocks de population étrangère et population immigrée. C'est ainsi que, hormis pour étudier une situation temporaire de l'accueil, l'analyse des statistiques de l'asile devient pertinente dans le cadre de l'établissement durable de personnes étrangères. Si le demandeur de protection internationale obtient le statut de réfugié ou de PS, il sera classé « étranger » et « immigré » au même moment et, quelques années plus tard, pourra également rejoindre le stock de « Belges » en acquérant la nationalité.

En 2019[34], 5.776 personnes ont été reconnues réfugiées et 943 se sont vu octroyer la PS. Parmi elles, la Syrie est le pays d'origine avec le plus grand nombre de personnes ayant reçu une décision positive : 1.348 réfugiés et 293 P.S. Suivent, pour le statut de réfugié, la Turquie et l'Erythrée. Cependant, les deux statuts de protection internationale cumulés, c'est l'Afghanistan, avec 674 décisions positives qui arrive en 2ème position. L'Irak, lui, comptabilise 491 décisions positives.

D'Herbeumont à Anvers - 3ème mouvement : la migration interrégionale en Belgique

Analysés à un niveau local, nous devons également tenir compte de la perméabilité de ces « stocks ». En effet, outre les déménagements individuels, des flux migratoires interrégionaux peuvent être observés.

Dans le rapport de recherche « Les migrations interrégionales en Belgique » publié en 2019[35], différentes cartes indiquent, entre 2012 et 2016, les migrations des communes de Wallonie vers la Région de Bruxelles-Capitale mais aussi vers la Région flamande (en nombre de migrations, taux de migration, solde migratoire). Sur ces dernières, plusieurs communes se distinguent par leur nombre de migrations interrégionales. Il s'agit d'Herbeumont, Durbuy, Hotton, Gouvy mais également Rendeux et Sainte-Ode. Or, toutes ces communes ont un centre d'accueil sur leur territoire[36] (Cf. « Les demandeurs de protection internationale…où vivent-ils ? »). Les auteurs commentent également dans ce sens : on constate cependant dans cette direction de flux des valeurs extrêmement élevées pour certaines communes plus éloignées de la Région flamande. Il s'agit plus que probablement de migrations depuis des communes accueillant des centres de demandeurs d'asile. Une fois régularisés et ayant obtenu le statut de réfugié, ils se redirigent notamment vers la Région flamande (probablement dans les grandes villes) pour faciliter leur insertion sociale (regroupement) et professionnelle. Le taux d'émigration le plus marquant sur cette carte est celui de la commune d'Herbeumont avec un taux de 182,8 migrations pour mille habitants[37]. Il s'agit du taux le plus élevé des communes de la Région wallonne.

Lorsque les auteurs poursuivent l'analyse de ces migrations au regard des groupes de nationalité, très vite, l'hypothèse se voit confirmée par une surreprésentation du groupe non-UE au départ des communes citées plus haut, avec précisément les principales nationalités telles que la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan.

34 CGRA, « Statistiques d'asile – décembre 2019 », statistiques annuelles, 9 janvier 2020.

35 CHARLIER J. (IWEPS), DEBUISSON M. (IWEPS), HERMIA J-P. (IBSA) & PELFRENE E. (Statistiek Vlaanderen), « Les migrations interrégionales en Belgique », rapport de recherche – Hors-Série, octobre 2019.

36 On pourrait se demander pourquoi la commune d'Arlon n'est pas citée. Les migrations y sont significatives mais les indicateurs y sont moins importants que dans les communes reprises, hormis les migrations en valeur absolue qui peuvent être expliqués par le nombre d'habitants dans cette ville. Le centre pour DPI a quant à lui ouvert en novembre 2015, deux mois avant la fin de la période analysée.

37 CHARLIER J. (IWEPS), DEBUISSON M. (IWEPS), HERMIA J-P. (IBSA) & PELFRENE E. (Statistiek Vlaanderen), op.cit.

Pour aller plus loin

CHARLIER J. (IWEPS), DEBUISSON M. (IWEPS), HERMIA J-P. (IBSA) & PELFRENE E. (Statistiek Vlaanderen), « Les migrations interrégionales en Belgique », rapport de recherche – Hors-Série, octobre 2019.

CERTAINES CATÉGORIES INVISIBLES

Enfin, ces chiffres sont à manier avec prudence car ils ne rendent compte que d'une partie de la réalité. Comme nous l'avons vu précédemment (Cf « Les migrants en transit et sans-papiers, invisibles en province de Luxembourg »), certaines catégories de personnes ne sont pas visibles via une analyse uniquement quantitative. Il s'agit des personnes présentes sur le territoire sans titre de séjour ou des personnes de passage sur le territoire. Il est cependant essentiel de prendre en compte ce public afin de travailler l'inclusion de toutes personnes étrangères ou d'origine étrangère en province de Luxembourg.

DE L'ACCUEIL À L'INTÉGRATION

POURQUOI S'INSTALLER EN PROVINCE DU LUXEMBOURG ?

La question n'est pas évidente. Plusieurs hypothèses peuvent y répondre. Si nous prenons notre cas : nous sommes nés quelque part, nous y vivons peut-être encore ou nous nous en sommes éloignés, légèrement ou très fortement. Pourquoi ? Car nous sommes liés à cette région, ce village, nous y avons notre réseau, notre famille ou au contraire, nous avons fait le choix de nous installer ailleurs en raison de notre travail, de notre famille, de nos études, des opportunités. Nous avons posé nos valises là où nous sommes satisfaits de notre insertion dans la société. Demain, nous les préparerons peut-être pour d'autres horizons car un de ces facteurs aura évolué.

Ainsi, nous pourrions faire l'hypothèse qu'un des premiers facteurs d'installation pour un primo-arrivant est son premier lieu d'accueil. Pourtant, nous avons vu précédemment (Cf. « D'Herbeumont à Anvers - 3ème mouvement : la migration interrégionale en Belgique ») que la migration interrégionale, de la Wallonie à la Flandre, concernait particulièrement les demandeurs de protection internationale en recherche de meilleures conditions pour une insertion sociale et professionnelle ou qui rejoignent des communautés établies.

Ce n'est pas le cas de tous. Certaines familles vont choisir de s'installer dans la région de leur premier lieu d'accueil. Les enfants y ont été scolarisés, des formations ont été commencées, des relations ont été tissées et le prix du loyer y est souvent moins cher qu'en ville.

D'autres facteurs tels que l'attractivité territoriale et les facilitateurs d'intégration sont à prendre en considération.

D'un centre à une Initiative Locale d'Accueil (ILA), un établissement durable ?

Une autre hypothèse serait celle selon laquelle un DPI pourrait avoir une propension à s'établir plus facilement sur le territoire vers lequel il a été désigné, s'il a pu bénéficier d'un accueil en ILA.

Un transfert d'un centre collectif à une ILA a lieu à condition d'avoir séjourné deux mois au minimum dans un centre d'accueil et d'avoir une procédure en cours auprès du CGRA. Mais l'installation en ILA dépend aussi de plusieurs facteurs, y compris le taux d'occupation. En fonction du taux d'occupation du réseau d'accueil – structures collectives et individuelles confondues, tantôt les listes d'attente s'allongeront pour les familles en attente d'une place en ILA, tantôt des places seront accordées dès le dispatching avec un accompagnement de la procédure dès le départ, un réel enjeu pour des petites structures avec peu de personnel attribué. Un autre facteur est une liste des pays à « haut taux de reconnaissance » et sa mise à jour régulière par Fedasil. En juillet 2020, les pays concernés sont : le Burundi, l'Erythrée, le Yémen, la Syrie, la Chine et la Somalie. Le Salvador et la Lybie, présents précédemment, en ont été retirés. En d'autres mots, un DPI originaire de Syrie se verra prioritairement octroyer une place dans une ILA car il a statistiquement plus de chances d'obtenir un statut de protection.

Attention, il ne s'agit pas de dire que l'intégration sera meilleure via le séjour en ILA que via le passage en centre d'accueil mais bien que le fait de vivre en logement individuel, avec la création de premiers points d'attache dans la commune, pourrait favoriser un établissement plus durable.

L'attractivité territoriale

La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) revient sur le concept du « désir d'habiter ». L'attractivité territoriale, c'est entre autres la qualité du cadre de vie. L'accessibilité routière et par les transports collectifs, la sécurité, l'environnement, la convivialité des espaces publics, le patrimoine naturel et bâti sont, avec le logement, autant d'éléments d'un cadre de vie capable d'attirer ou de retenir des résidents. C'est aussi le socle sur lequel peut se construire l'attractivité touristique[38]. Nous retrouvons également ces facteurs d'attractivité dans communes wallonnes.

Pour illustration, dans l'analyse de la CPDT[39], nous retrouvons des cartes sur la part des ménages insatisfaits et des ménages très satisfaits de la tranquillité dans leur quartier ou encore de l'équipement en services de santé. En considérant l'ancienneté de l'analyse, en province du Luxembourg, peu de ménages sont insatisfaits de la tranquil-

38 CPDT, « La lettre de la CPDT n°11 », mai 2006, p.8.

39 CPDT, « Thème 4 – Economie résidentielle. Approche régionale : vue générale des facteurs d'attractivité des communes wallonnes. » in « Programme 2006-2007-Guide/CREAT », septembre 2007.

lité dans leur quartier : entre 4 et 11% dans une majorité de communes. La part d'insatisfaction augmente dans les communes de Marche-en-Famenne et au sud de la province, à Virton, Arlon, Martelange et plus particulièrement à Rouvroy et Aubange où entre 25 et 67% de la population est insatisfaite. En termes de satisfaction sur l'accès à des services de santé, notre province est au rouge, une majorité des ménages est insatisfait, hormis la commune de Libramont sur laquelle de 32 à 48% des ménages sont satisfaits de l'accès aux services de santé.

Dans l'étude, la CPDT consacre un chapitre à « ce que veulent les résidents » et y notifie : « On l'a vu, on ne peut faire violence aux résidents pour les forcer à s'installer sur un territoire donné et à y rester. Par contre, on peut inciter, faciliter, encourager, séduire, orienter, attirer…et aussi empêcher, interdire ou soumettre à conditions. […] Dès lors que les personnes sont mobiles et susceptibles de se délocaliser à tout instant, il faut donc leur assurer les meilleures conditions de « nichage » »[40]. Plus loin, nous noterons la pertinence de la communication. Il ne suffit pas d'être une commune accueillante où il fait bon vivre, il faut également se donner les moyens de communiquer sur cet aspect de la vie locale. Nous reviendrons sur ce point au fil de notre analyse en province du Luxembourg. Pour exemple, il existe une offre de logements publics, celle-ci est-elle connue des étrangers ?

Dans le deuxième tome de ce document, nous analyserons douze thématiques pouvant être considérées comme autant de facteurs d'attractivité. Cependant, nous n'avons pas le même degré d'influence et de pouvoir d'action sur chacun d'entre eux. De surcroît, en tant qu'individu, nous pourrons accorder tantôt plus d'importance à un facteur, tantôt un autre facteur sera prioritaire.

Pour aller plus loin

CPDT, « Thème 4 – Economie résidentielle. Approche régionale : vue générale des facteurs d'attractivité des communes wallonnes. » in « Programme 2006-2007-Guide/CREAT », septembre 2007.

L'indice des conditions de bien-être

L'indice des conditions de bien-être (ICBE)[41] part d'une identification concertée de ses composantes dans le cadre d'une vaste consultation citoyenne et d'une vision raisonnée du bien-être. Il s'apparente à une mesure des conditions matérielles de vie et de qualité de l'environnement de vue, au sens large, dans lequel évoluent les individus. Il est le résultat d'une moyenne simple de 60 indicateurs clés déclinés par commune, standardisés et classés en 8 familles : moyens de vie, cadre de vie, relations avec les institutions, relations personnelles, relations familiales, équilibres sociaux, équilibres personnels, sentiment de bien-être/mal-être et engagement dans la société.

En 2015[42], la province de Luxembourg avait un ICBE de 0,56, soit supérieur à celui de la Wallonie de 0,55. Nous observons un écart modéré mais toutefois à l'avantage de notre province en regard des provinces de Hainaut (0,51) et de Namur (0,55). Avec un ICBE identique, Liège et Luxembourg se font toutefois dépasser par la province du Brabant Wallon qui obtenait un taux de 0,59.

En s'attachant de plus près aux familles d'indicateurs, la province indique des taux similaires ou légèrement supérieurs à ceux de la Wallonie. Deux familles d'indicateurs semblent légèrement inférieures, il s'agit du sentiment de bien/mal-être et des relations avec les institutions. À l'inverse, les indicateurs liés au cadre de vie sont plus favorables en province de Luxembourg (0,84) qu'en Wallonie (0,71).

40 Ibid.

41 IWEPS, « Indice des conditions du bien-être (ICBE) - 2015 », https://icpib.iweps.be/indice-conditions-bien-%C3%AAtre-wallonie.php?niveau_agregation=P consulté le 25 août 2020.

42 Année des statistiques les plus récentes.

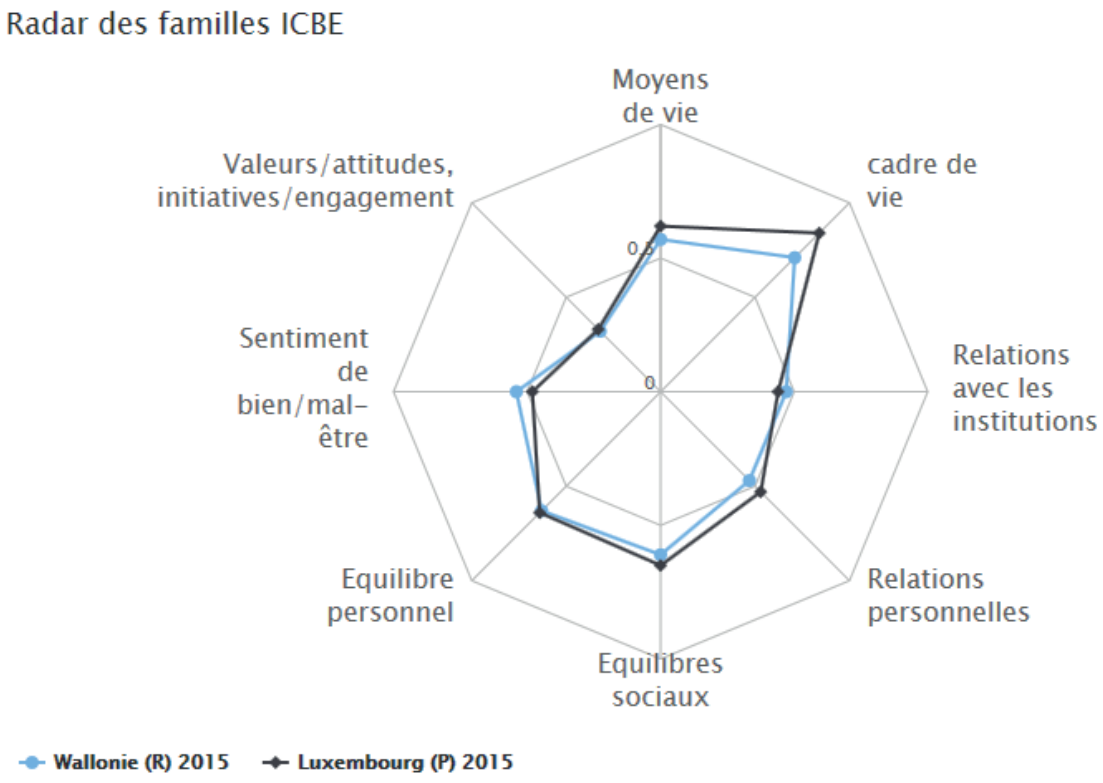

À l'intérieur du territoire provincial, l'indice varie entre 0,49 et 0,61. Nous retrouvons Erezée, Rendeux, La Roche au nord de la province et Rouvroy au sud avec des indices inférieurs ou égaux à 0,50. À l'opposé, la commune de Tintigny obtient un indice de 0,61 suivie par des communes réparties de manière homogène sur le territoire comme Manhay, Marche-en-Famenne, Houffalize, Libin, Libramont, Vaux-sur-Sûre, Attert, Arlon, Messancy et Virton avec un indice entre 0,59 et 0,60.

Nous (secteur associatif, politique, citoyens, etc.) avons tous un rôle à jouer dans l'établissement durable des migrants sur notre province. Ceci en se questionnant sur les besoins des personnes mais aussi en permettant aux anciens arrivants d'être considérés comme des citoyens à part entière.

EN GUISE DE CONCLUSION

Etrangers, immigrés, demandeurs de protection internationale, sans-papiers, migrants en transit, … sont plus ou moins nombreux sur le territoire local. Cependant, le taux de présence des personnes étrangères dans les différentes communes de la province ne doit pas constituer à lui seul un indicateur de la pertinence d'y développer des actions d'intégration ou non. Il y a en effet parfois des besoins tout aussi prégnants, voire plus, en termes de vivre ensemble, d'inclusion et d'interculturalité dans les communes qui comptent peu d'étrangers que dans les communes où il y en a davantage.

Nous clôturons ce premier tome sur la présence des personnes étrangères en province de Luxembourg avec cette question : En province de Luxembourg, quels sont, en matière d'intégration, les besoins des personnes, qui fait quoi pour y répondre et quelles seraient les stratégies à développer ensemble pour y parvenir ?

Au-delà des chiffres, l'inclusion de ces personnes étrangères et d'origine étrangère est tout l'enjeu développé dans le Tome 2 de ce document.

Comment améliorer les conditions pour un établissement durable en province de Luxembourg ? Quelles sont les opportunités sur notre territoire ?

TOME 2

Enjeux de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en province de Luxembourg et actions du CRILUX

INTRODUCTION

Vitor, 59 ans - Athus

Un projet de société, fil conducteur des actions du CRILUX

Le CRILUX déploie ses actions pour défendre une **société inclusive, plurielle et riche de sa diversité**.

Pour ce faire, il s'appuie sur la **démarche interculturelle**, qui vise à créer les conditions favorables à une **cohésion sociale** et un **vivre ensemble harmonieux**.

Il considère que les enjeux d'**inclusion** concernent autant les personnes étrangères et d'origine étrangère que la société d'accueil, dans une **dynamique réciproque et permanente**.

Il situe ces enjeux d'inclusion au niveau de **l'égalité des chances et de l'accès aux droits fondamentaux**. Il est également attentif à la **réduction des inégalités** et la **lutte contre les situations de pauvreté et les mécanismes d'appauvrissement**.

Le CRILUX reconnait également la **primauté des actions collectives et des politiques structurelles** conçues dès le départ pour tous et lutte contre la catégorisation des publics et des actions. À ce titre, il fait le lien entre les dispositifs spécifiques et les enjeux plus globaux qui les concernent.

Il défend une **approche globale** des réalités et besoins des publics qu'il accompagne et s'oppose à une segmentation des actions et des interventions.

Il reconnait, pour les publics qu'il accompagne dans une approche bienveillante, la **capacité à se poser comme acteur de ses propres trajectoires** et à poser ses choix en connaissance de cause.

Un focus via des fiches d'actions thématiques

Dans ce deuxième volet de notre PLI provincial, nous avons souhaité mettre en évidence toute une série d'enjeux liés à l'inclusion des personnes étrangères et d'origine étrangère sur notre territoire.

Ces enjeux sont articulés autour de différentes fiches qui répondent à plusieurs objectifs :

- Mettre en visibilité les grandes thématiques abordées à l'échelon provincial ;
- Rappeler une série de constats de terrain ;
- Préciser les visées et les actions ;
- Détailler les partenariats et la mise en œuvre des projets ;
- Donner des précisions sur les calendriers de mise en œuvre.

Il s'agit à la fois de rendre visible le travail partenarial déjà engagé et les chantiers qu'il reste à activer localement. Sachant que ces différentes thématiques constituent des priorités, mais qu'elles ne donnent pas une vision exhaustive de la multiplicité des portes d'entrées possibles pour travailler à l'inclusion/intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. On peut également améliorer l'insclusion via le travail partenarial local et les autres missions décrétales du CRILUX.

Douze thématiques sont identifiées à travers les pages qui vont suivre. Certaines thématiques de fond, comme le racisme, les discriminations, ou encore les inégalités de traitement, apparaissent de manière transversale sans faire l'objet d'une fiche à part entière.

Toutes les illustrations et témoignages qui se trouvent dans ce PLI provincial sont le résultat d'un projet artistique réalisé par le CRILUX afin d'humaniser le processus d'intégration. Les photos illustrant le projet ont été faites par Anthony Dehez, photographe.

FICHE THÉMATIQUE 1
APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DE LA RÉGION D'ACCUEIL

Gilbert, 58 ans - Marche-en-Famenne

CONSTATS

L'apprentissage et la connaissance de la langue sont des vecteurs fondamentaux d'inclusion et d'intégration et sont au centre de toute une série de dispositifs s'adressant aux personnes étrangères et d'origine étrangère (Parcours d'Intégration – Projet Individualisé d'Insertion Sociale des CPAS – preuves d'intégration liées au séjour et/ou à la nationalité, etc.), dispositifs qui peuvent être contraignants (et donc obligatoires) ou accessibles sur base volontaire.

Il n'y a **pas de temporalité idéale préétablie** qui ferait de l'apprentissage de la langue un préalable et un prérequis à toute autre démarche. Ainsi, selon les cas, l'acquisition de la langue peut être un facilitateur des démarches d'inclusion (l'apprentissage de la langue facilite l'inclusion) ou une conséquence des démarches d'inclusion (l'inclusion facilite l'apprentissage de la langue). D'où l'importance d'une attention accrue au(x) projet(s) de vie du public dans une approche globale qui place ce public en acteur principal de ses propres trajectoires.

La multiplicité et la diversité des approches et des opérateurs - qu'ils relèvent de l'alphabétisation (public infra-scolarisé) ou du français langue étrangère (public scolarisé) – est à défendre, au vu de la multiplicité des besoins du public. Une offre qui serait trop formatée et/ou trop rigide serait préjudiciable au public.

Il existe des freins spécifiques au public des personnes étrangères et d'origine étrangère, dont certains se trouvent exacerbés en région rurale : problèmes de mobilité, problèmes de garde d'enfants, problèmes de coûts annexes même pour des dispositifs censés être accessibles gratuitement, problèmes de compréhension des codes culturels de la société d'accueil et de son fonctionnement **et des freins spécifiques au territoire** : offre insuffisante, difficulté de décentralisation de l'offre de formation, peu de formations en perfectionnement de la langue, etc.

Les besoins du public et les réponses pédagogiques à y apporter peuvent varier selon la durée de séjour sur le territoire : primo-arrivants, public « nationalité » et anciens arrivants ont parfois des besoins spécifiques qui peuvent varier.

VISÉES

L'approche provinciale de l'apprentissage de la langue vise à favoriser et promouvoir l'émergence d'une offre de qualité qui soit concertée, complémentaire et adaptée sur le territoire.

Pour ce faire, les éléments suivants sont travaillés :

- Positionnement en appui et accompagnement des acteurs associatifs et publics de la province : le CRILUX ne dispense pas de cours directement ;
- Complémentarité de l'offre des opérateurs publics et associatifs sur le territoire : analyse des besoins, contenus et niveaux d'apprentissage, localisation, horaires, etc. ;
- Accessibilité de l'offre : coûts, mobilité, garde d'enfants, etc. ;
- Orientation efficace du public vers les cours qui répondent directement à ses besoins. Pour cela, utilisation et promotion d'outils de positionnement et de validation des acquis légitimes aux yeux de tous ;
- Professionnalisation du secteur et travail sur les compétences pédagogiques des formateurs, tout en tenant compte de la place qu'occupe encore le volontariat sur ces matières et des spécificités que cela induit ;
- Echanges de pratiques entre opérateurs ;
- Développement d'outils et de séquences pédagogiques : co-construction de séquences de formation et partage de ressources ;
- Mise en visibilité de l'offre via un référencement pertinent (logique de cadastre) ;
- Lien avec les démarches pour l'acquisition de la nationalité (reconnaissance du Parcours d'Intégration comme preuve d'intégration linguistique) ;
- Promotion d'appels à projets et de dispositifs visant à soutenir le secteur, et notamment les projets d'apprentissage de la langue orientés « métier » ;
- Accompagnement des opérateurs dans l'introduction des dossiers de demande de financement (Initiative locale d'Intégration (ILI)) ;

- Relais/plaidoyer vers les pouvoirs publics sur les enjeux sectoriels ;
- Harmonisation des pratiques à l'échelle de la Wallonie.

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

Les objectifs sont travaillés depuis la « Plateforme Alphabétisation, Français Langue Etrangère, Remise à Niveau » portée conjointement par le CRILUX, l'Instance Bassin Emploi Formation Enseignement (IBEFE) Luxembourg, le FOREM et Lire et Ecrire Luxembourg.

Cette plateforme vise à toucher et associer un maximum d'opérateurs actifs sur l'apprentissage de la langue en province de Luxembourg. Elle fonctionne avec un comité de pilotage et des réunions en séance plénière.

CALENDRIER

La plateforme se réunit en séance plénière deux à quatre fois par année. Elle peut activer du travail en sous-groupes lorsque cela se justifie.

TÉMOIGNAGE(S)

J'ai dû apprendre la langue via des formations, via des tables de conversation, avec l'appui de bénévoles et d'amis bilingues. Il faut oser parler avec les autochtones, au café, au supermarché, écouter la radio et regarder la télévision. Je ne pouvais pas trouver de travail sans formation et sans permis de conduire dans la langue du pays.

Adnan, 44 ans - Arlon

Les enfants ont appris le français à l'école. Pour nous, on a été à la Trêve jusqu'au niveau A2. Après, il n'y avait plus de cours. En novembre 2018, j'ai commencé à travailler aux Lavandières. Au début, il faut apprendre le nouveau vocabulaire : fer à repasser, machine à laver, lessive… Après, avec le temps, les mêmes mots reviennent. (…) Une petite ville, c'est idéal pour apprendre la langue. On est obligé de parler en français dans les commerces, avec les voisins. À l'école, les classes sont petites. Les enfants peuvent apprendre dans des conditions adéquates.

Ahmed, 44 ans - Vielsalm

FICHE THÉMATIQUE 2
INTERCULTURALITÉ

Hajira, 43 ans - Rochefort

CONSTATS

Les Centre Régionaux d'Intégration de Wallonie rejoignent les recommandations du Conseil Economique Social et Environnemental de Wallonie (CESEW) et de l'Institut wallon d'Etudes et de Prospection Statistique (IWEPS) sur **l'importance du travail en interculturalité avec la société d'accueil**. En effet, **les mécanismes d'inclusion/intégration sont permanents et réciproques**, et impliquent autant les personnes étrangères que la société d'accueil. Il serait dangereux pour les pouvoirs publics wallons de ne faire peser la responsabilité d'une intégration réussie que sur les épaules des seules personnes étrangères au travers de dispositifs ciblés tels que le Parcours d'Intégration. Il y a donc des **enjeux de cohésion sociale** et de **vivre ensemble** qui font que l'interculturalité ne doit pas se penser uniquement en termes d'éducation permanente et de culture, mais bien également en terme d'**action sociale**. La Wallonie a, par conséquent, sa part de responsabilité dans le modèle de société qu'elle entend promouvoir en écartant les logiques assimilationnistes pures et dures qui montrent rapidement leurs limites.

VISÉES

L'approche provinciale vise à promouvoir des initiatives communes des personnes étrangères et autochtones afin de prévenir et/ou de résoudre de façon concrète et pérenne des situations problématiques qui entravent une inscription positive dans un processus d'intégration et l'établissement d'un « vivre ensemble harmonieux ».

Pour ce faire, les éléments suivants sont travaillés :

- Rétablir et renforcer les liens sociaux au sein d'une commune/d'un village/d'un quartier entre des communautés avec des ancrages culturels différents ;
- Améliorer les espaces publics et leur environnement ;
- Favoriser le dialogue et les échanges ;
- Prévenir et/ou surmonter des tensions intercommunautaires ;
- Promouvoir l'égalité de genre ;
- Lutter contre le racisme et toutes les formes de discriminations ;
- Avoir une attention particulière pour le public scolaire : connaissance mutuelle, sensibilisation, lutte contre les discours de haine, développement de projets ;
- Combattre des assignations identitaires stigmatisantes d'une ou plusieurs communautés ;
- Créer des lieux interculturels d'accueil et de rencontre au sein d'un quartier afin d'établir des passerelles entre des personnes de générations, cultures et genres différents en prêtant une attention particulière aux habitants nouvellement venus ;
- Appuyer et accompagner les opérateurs associatifs et publics actifs sur ces thématiques : appui méthodologique, échange de pratiques, formation des intervenants à l'approche interculturelle, accompagnement dans l'introduction de dossiers de demande de subventionnement, etc. ;
- Promouvoir l'émergence de projets qui répondent aux exigences suivantes : les projets sont élaborés et réalisés par des membres d'une ou plusieurs collectivité·s qui sont confrontés à une situation problématique ou qui veulent la prévenir, les projets sont soutenus par une ou plusieurs organisations de terrain. Ces dernières accompagnent et appuient les acteurs qui se mobilisent en évitant de se substituer à eux, les projets s'appuient sur une démarche interculturelle tant au niveau de l'élaboration que de la réalisation et l'évaluation du projet. Cette démarche place les collectivités au cœur de l'action et permet de déployer des pratiques qui tiennent compte à la fois des nécessités de confrontation (tenir compte des convictions et principes fondamentaux qui régissent la Wallonie), des besoins de conservation (conserver ses racines culturelles) et de l'ouverture à la création de nouvelles conditions d'existence et de façons d'exister qui rassemblent les citoyens et citoyennes dans le respect de leur individualité. Les projets se traduisent dans des réalisations pérennes et concrètes (les effets sont mesurables à court et moyen terme).

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

Deux approches sont privilégiées par le CRILUX pour traiter de ces thématiques en province de Luxembourg :

- **Plateforme interculturalité** : à l'initiative du CRILUX, cette plateforme rassemble – sur base volontaire – les opérateurs qui déploient des projets interculturels en province de Luxembourg. Le CRILUX y promeut des objectifs spécifiques ;
- **Plans locaux d'intégration (PLI)** : ces plans d'actions prioritaires locaux visent à apporter des réponses à la question suivante : « sur un territoire donné, quels sont les besoins des personnes, qui fait quoi pour y répondre ? Quelles sont les stratégies à développer pour y parvenir ? ». Sur base d'un diagnostic local, et en ayant une attention particulière pour l'articulation avec l'action des Plans de cohésion sociale (PCS), les projets déployés accordent une place très importante à la dimension interculturelle.

Notons que la dimension « approche interculturelle » est également très présente dans les actions du CRILUX liées à la formation des intervenants de terrain et à la sensibilisation du grand public.

CALENDRIER

La plateforme interculturalité portée par le CRILUX se réunit deux à trois fois par an, avec possibilité de créer des groupes de travail spécifiques.

Quant aux PLI, ils sont activables en tout temps sur base des constats et besoins des pouvoirs locaux.

TÉMOIGNAGE(S)

Nous avons eu la chance de tomber sur des personnes super accueillantes. J'avais 16 ans et j'arrivais d'Ouzbékistan. Je partageais les mêmes difficultés que tous ces ados de 16 ans. Mais en Belgique, c'était plus facile pour aller à l'école, envisager un avenir, se projeter car le pays offrait toutes ces possibilités.

Hélène, 36 ans - Cobreville

Je me rappelle de notre ancienne voisine. C'était une dame âgée qui a sonné à notre porte avec une assiette de petits gâteaux. Elle nous souhaitait « bonne année ». Elle parlait flamand. Mais malgré la langue, on a su établir le contact. On a posé nos premières questions. On cherchait une voiture par exemple et elle nous a mis en contact avec un autre voisin, René. René, c'est une personne qui nous a ouvert les yeux, qui m'a emmené partout avec lui, qui m'a fait aimer la Belgique.

Vedat - Aye

FICHE THÉMATIQUE 3
INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Ahmed, 44 ans - Vielsalm

CONSTATS

Les modèles d'inclusion/intégration à l'œuvre depuis quelques années accordent une place importante à l'activation des publics et à la dimension socio-économique, considérant que l'accès à l'emploi est un pas important dans le processus d'établissement durable sur le territoire. Si l'accès à l'emploi constitue en effet un vecteur important d'inclusion, les logiques du « tout à l'emploi et à la formation qualifiante » méritent d'être questionnées et affinées.

Il est important de pouvoir dégager des trajectoires de vie et de formation qui soient respectueuses des besoins et des projets des personnes étrangères et d'origine étrangère, dans une approche globale et transversale.

Il est important de respecter une certaine temporalité dans les démarches, pour éviter une orientation précoce et inadaptée vers des filières de formation inopportunes. Pour ce faire, il y a lieu de **travailler en amont pour lever les freins administratifs et culturels** qui subsistent : équivalence de diplôme, validation des compétences, compréhension des codes culturels de la société d'accueil, etc. Ce n'est qu'ensuite qu'il peut y avoir une orientation efficace vers les filières de formation « classiques ». Cette approche nécessite de **reconnaitre la pertinence du positionnement des CRI au temps « 0 » de l'insertion socioprofessionnelle (ISP)**.

La question de l'ISP ne peut s'envisager uniquement avec les populations étrangères ou d'origine étrangère. Elle nécessite également de se pencher sur la **propension de la société d'accueil à faire une place aux enjeux de diversité** dans le monde professionnel et de valorisation de la présence des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

VISÉES

L'approche provinciale des enjeux d'insertion socioprofessionnelle pour le public étranger ou d'origine étrangère se décline en deux objectifs principaux :

1. **Développer une cohérence dans les logiques d'intervention pour préparer au mieux les publics aux trajectoires d'ISP ;**
2. **Promouvoir la diversité et la valorisation de la présence des personnes étrangères et d'origine étrangère dans le monde professionnel.**

Pour ce faire, les éléments suivants sont travaillés :

- Compréhension des codes culturels de la société d'accueil : via des modules de formation spécifiques sur le fonctionnement du marché du travail belge (approche collective) ou via un accompagnement social spécifique (approche individuelle) ;
- Travail sur les freins administratifs : équivalences de diplômes, validation des compétences, intégration économique dans le cadre de l'obtention de la nationalité ;
- Découverte et prise de repères dans la sphère professionnelle : via des activités de mentorat et/ou de parrainage, ou encore via les logiques de découvertes métiers (immersion professionnelle) ou d'apprentissage de la langue ciblé « métier » ;
- Travail sur l'accessibilité de l'offre : avec une attention particulière aux questions de mobilité telles que l'accès au permis de conduire théorique et pratique ;
- Travail sur l'objectivation des projets de vie et l'orientation pertinente : en fonction des ressources, des envies et des besoins du public ;
- Travail sur le cadre partenarial : pour éviter la multiplication de démarches similaires portées par des acteurs différents dans des temporalités différentes et dans des formules d'accompagnement qui se superposent (CPAS, Parcours d'Intégration, action du FOREM, etc.) ;
- Soutien des initiatives d'auto-création d'emploi ;
- Promotion de politiques de valorisation de la diversité ; en veillant à associer le monde de l'entreprise au diagnostic des besoins ;
- Plaidoyer auprès des pouvoirs publics ;
- Harmonisation des pratiques à l'échelle wallonne.

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

Les objectifs sont travaillés depuis les « Plateformes ISP » portées par l'IBEFE Luxembourg (cinq plateformes sur le territoire), ainsi que via toute une série de projets développés par les CRI grâce aux fonds européens et via des projets spécifiques.

CALENDRIER

Les plateformes se réunissent en général trois fois par an. Le travail via le fonds européen est en cours ainsi que les projets spécifiques qui peuvent, en fonction des besoins s'activer en tout temps.

TÉMOIGNAGE(S)

Emploi

[…] Je suis devenu interprète traducteur en milieu social au SETIS Wallon. J'y travaille depuis 2008, d'abord comme bénévole car je n'avais pas de papiers puis j'ai été engagé, une fois ma situation régularisée après sept ans d'attente. J'aime le contact avec les gens, les réfugiés, pour mieux les accompagner dans leurs démarches. Je suis devenu un exemple de réussite pour eux.

Mohammed, 54 ans - Marche-en-Famenne

Ce soir-là, j'ai beaucoup discuté avec un client. Deux à trois mois plus tard, c'était mon futur patron. Il me proposait un job de CEO, j'étais motivé, je parlais allemand. Je n'avais pas d'expérience mais il croyait en moi. Aujourd'hui, deux ans plus tard, je suis donc CEO pour la Belgique d'une chaîne d'hôtels allemande, « Trip-Inn », avec une équipe d'une soixantaine de personnes.

Santosh, 34 ans - Bruxelles

En Belgique, c'était plus facile pour aller à l'école, envisager un avenir, se projeter, car le pays offrait toutes ces possibilités. J'avais des bases en français en arrivant, j'avais eu des cours de français dans mon école puis, la suite, je l'ai apprise ici, à l'école, et sur le tas. Puis je me suis perfectionnée lors de mes études supérieures. Je n'avais pas accès aux études supérieures de type long, alors je devais choisir un régendat. À choisir, j'ai décidé de faire institutrice primaire. Depuis 2004, je réalise ce métier. Mais, depuis deux ans, je suis également indépendante complémentaire comme psycho-énergéticienne.

Hélène, 36 ans - Cobreville

”

Je suis dessinatrice chez « Thomas & Piron » au Luxembourg, depuis février 2020. J'avais réalisé une formation comme dessinatrice en construction au Forem, j'ai réalisé un stage et ai travaillé sur mon lieu de stage. Ensuite, j'ai postulé chez mon employeur actuel et ai été engagée après avoir réussi leur test.

Amal, 37 ans - Arlon

Formation

”

Au début, je voulais absolument m'inscrire à l'école pour mieux apprendre le français et pour poursuivre les études. On m'a dit que j'étais trop âgé, j'avais 19 ans, et je n'ai donc pas pu m'y inscrire. Je me suis alors orienté vers « la Trêve » où j'ai suivi un an de cours de français. J'ai continué par deux ans de formation technique à Liège chez « Technifutur » avec des maths, des sciences, de l'informatique. Je voulais progresser en français.

Ahmad, 25 ans - Gouvy

”

Moi, je souhaiterais suivre une formation en pâtisserie.

Fatima, 26 ans - Merny

[Depuis cet entretien, Ahmad A., son mari, a réussi le test d'entrée pour une formation en boulangerie-pâtisserie à l'IFAPME et a décroché un contrat de stagiaire en boulangerie-pâtisserie pour une durée de trois ans.]

FICHE THÉMATIQUE 4
CITOYENNETÉ

Amal, 37 ans - Arlon

CONSTATS

Les formations à l'intégration citoyenne font désormais partie du paysage de l'Action sociale depuis quelques années. Apparues dans le courant des années 2010 dans toute une série de pays de l'Europe de l'ouest, elles visent à outiller les publics pour mieux saisir les particularités du pays d'accueil.

La compréhension des codes culturels de la société d'accueil est en effet un vecteur d'inclusion et d'intégration.

Si ces formations se donnent souvent dans un cadre contraint (Parcours d'intégration obligatoire), le vrai débat ne se situe pas dans le fait d'obliger le public à participer ou non, mais bien à lui garantir une offre de formation suffisante. Trop souvent, au moment de l'instauration des Parcours d'intégration, la question de l'obligation a occulté celle des moyens, qui était centrale. **La grande majorité du public est en demande de ce type de formation**.

Notons également que le dispositif mis en place par la Wallonie pour le public du Parcours d'Intégration est une étape des trajets d'accueil et de nationalité : ces cours ont un poids pour la prolongation du séjour (preuve d'intégration) et l'obtention de la nationalité (preuve d'intégration sociale). **À côté d'un public de primo-arrivants contraints ou volontaires qui suivent ces cours de citoyenneté, nous retrouvons ainsi également un public « nationalité » qui fait face à une obligation de fait**. Ce public « nationalité » est particulièrement présent dans le sud de la province de Luxembourg, ce qui engendre des listes d'attentes importantes car l'offre ne couvre pas la demande.

Enfin, ajoutons que ces formations à l'intégration citoyenne ont été pensées avec l'approche interculturelle comme toile de fond.

VISÉES

L'approche provinciale des formations à l'intégration citoyenne vise à atteindre une couverture optimale du territoire par des opérateurs outillés pédagogiquement.

Pour ce faire, le CRILUX, ne dispense pas lui-même les contenus mais travaille en étroite collaboration avec les opérateurs reconnus par les Pouvoirs publics sur la thématique.

Les actions suivantes sont identifiées :

- Émergence d'une offre qui puisse s'adresser à la fois à un public ne maîtrisant que peu les bases de la langue française (AOC : Ateliers d'Orientation Citoyenne) et à un public plus à l'aise avec le français (FIC : Formation à l'Intégration Citoyenne) ;
- Travail sur les compétences pédagogiques des formateurs : formation et suivis de formateurs, formation aux modes d'apprentissage spécifique aux adultes (andragogie), mise à jour des séquences pédagogiques, etc. ;
- Renforcement de l'offre et complémentarité entre les opérateurs et les plages horaires ;
- Emergence d'une offre à horaires décalés (soirée, vacances, etc.) ;
- Accessibilité de l'offre : mobilité, gratuité, garde d'enfants, etc. ;
- Attention particulière pour l'émergence des contenus en ligne et des formations en visioconférence, et articulation avec l'offre en présentiel ;
- Articulation des modules de citoyenneté avec les autres modules du Parcours d'Intégration (apprentissage de la langue et ISP) ;
- Lien avec les démarches pour l'acquisition de la nationalité (reconnaissance du Parcours d'Intégration comme preuve d'intégration sociale) ;
- Lien avec le pouvoir subsidiant (Région wallonne) et les autres niveaux de pouvoir ;
- Accompagnement des opérateurs dans les démarches de demande de financement (appel à projet « ILI »).

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

Le CRILUX porte une plateforme « Citoyenneté » qui s'adresse à tous les opérateurs publics et associatifs actifs sur la thématique en province de Luxembourg.

CALENDRIER

Cette plateforme se réunit sur une base trimestrielle et peut activer des sous-groupes de travail lorsque cela s'avère nécessaire. Elle organise également des journées de suivi pour les formateurs de manière régulière.

TÉMOIGNAGE(S)

J'ai un mot à dire aux étrangers, ou particulièrement aux étrangères : « Ne restez pas à garder vos cultures, prenez des refrains qui sonnent joliment et ajouter une note de la culture belge qui vous semble juste, ça donne une belle mélodie. » Si on garde uniquement nos cultures, on ne fera jamais un pas vers l'Autre. (…) En arrivant en Belgique, j'ai appris comment vivre. (…) Je suis libre de réaliser ce que je veux dans ma vie. Je n'avais pas imaginé qu'il y avait une vie meilleure, en dehors de chez moi. Aujourd'hui, mon rêve serait de fonder une école pour enfants handicapés dans mon pays natal, et de m'engager dans la politique.

Hajira, 43 ans - Rochefort

Ma carte d'identité belge représente pour moi une attestation de reconnaissance. J'ai une place dans la société belge et je dois donner ma part, plus qu'avant. Ça fait sept ans que j'habite en province de Luxembourg. Je m'y sens comme chez moi et j'aimerais pouvoir y être considéré comme tel. J'accorde beaucoup d'importance à mon engagement politique, je souhaiterais être consulté par la Province ou d'autres entités, quand la population doit l'être. Je ne demande pas d'être aux premières loges. Je souhaite tout simplement ne pas être ignoré. Être reconnu comme tous les autres citoyens, membres à part entière de sa communauté, dans la vie de ma commune, de ma province, de ma région et finalement, de mon pays.

Gilbert, 58 ans - Marche-en-Famenne

FICHE THÉMATIQUE 5
POUVOIRS LOCAUX

Nadilyam, 44 ans - La Roche-en-Ardenne

CONSTATS

L'autorité communale est l'échelon le plus proche du citoyen : lieu de passage, lieu d'ancrage ou lieu de vie, c'est là que toute une série de services sont rendus au quotidien à la population. C'est là aussi que s'expriment des enjeux tels que la cohésion sociale, la participation citoyenne, le vivre ensemble.

Le **caractère rural** de la province, le n**ombre relativement important de communes** (44) sur son territoire et **l'absence d'un grand pôle urbain** (ville de plus de 50.000 habitants) ont pour effet de **multiplier les interlocuteurs publics locaux**, pour des réalités locales qui peuvent fortement varier.

Les personnes étrangères et d'origine étrangère ont parfois du mal à comprendre le fonctionnement des collectivités locales et des services qui s'offrent à elles, pour différentes raisons : maîtrise des codes culturels de la société d'accueil, réalités éloignées de celles vécues dans le pays d'origine, barrière de la langue, etc.

De leur côté, les **pouvoirs locaux doivent pouvoir être sensibilisés à l'approche interculturelle** (dans une démarche qui doit pouvoir amener à se questionner sur l'accessibilité des services aux personnes de cultures différentes) et les **agents communaux**, – qui poignent souvent dans toute une série de matières diverses et complexes – **être outillés et formés pour aborder au mieux les réalités du public** (droits des étrangers, règles en vigueur en matière de discrimination, intervision, connaissance des services en lien avec l'inclusion des personnes étrangères, etc.).

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique poursuit un double objectif :

1. **Améliorer la connaissance que les personnes étrangères et d'origine étrangère peuvent avoir de leur milieu de vie et des services qui y sont accessibles ;**
2. **Travailler à renforcer l'accessibilité des services publics et la prise en compte des spécificités du public étranger en matière de séjour, d'inclusion et d'accès à la nationalité.**

Pour ce faire, les éléments suivants sont travaillés :

- Travail spécifique d'accompagnement et de proximité avec une attention particulière pour l'appui qui peut être apporté au quotidien aux pouvoirs locaux (déplacements réguliers dans les administrations communales, contacts fréquents avec les employés communaux et les CPAS, etc.) ;
- Formation et sensibilisation des employés des communes et CPAS : approche interculturelle, droits des étrangers, thématiques spécifiques, discrimination, etc. ;
- Promotion et information des dispositifs d'inclusion et d'intégration tels que les différents parcours d'intégration belges et leur mise en œuvre, ou encore articulation des PLI avec les PCS et les Projets Individualisés d'Intégration Sociale (PIIS) ;
- Production et mise à disposition d'outils directement utiles aux pouvoirs locaux : *Guide du migrant* en province de Luxembourg, fiches thématiques, etc. ;
- Mise en réseau des acteurs publics : échanges de pratiques, intervisions, etc. ;
- Réflexion sur l'accessibilité et la connaissance de l'offre de services publics : mise en visibilité, accueil des nouveaux-arrivants, organisation de l'information dans les bâtiments publics etc. ;
- Cadre de concertation et de collaboration avec les associations et la société civile engagées dans la solidarité avec les personnes migrantes ou sans-papiers : dimension multi-acteurs pour une élaboration de réponses politiques communes ; soutien aux interpellations citoyennes sur ces thématiques etc. ;
- Promotion des appels à projets en lien avec la thématique et accompagnement des pouvoirs locaux dans l'introduction des projets.

OPÉRATIONNALISATION ET PARTENARIAT(S)

Le CRILUX porte une plateforme partenariale sur la thématique pour tout ce qui relève des informations globales, de l'échange de bonnes pratiques, de la formation, de la sensibilisation, de l'intervision, de la présentation d'outils

communs, etc.

Le CRILUX travaille également à concrétiser des conventions de partenariat avec toutes les communes de la province pour des contenus variables en fonction des besoins identifiés.

Les PCS développés en province de Luxembourg constituent des portes d'entrées pertinentes de par les liens qui peuvent être créés avec les PLI portés par les CRI (exigence du CWASS).

CALENDRIER

La plateforme Pouvoirs Locaux portée par le CRILUX se réunit deux à trois fois par an, avec possibilité de créer des groupes de travail spécifiques.

Quant au travail de terrain, il est activable en tout temps sur base des constats et besoins des pouvoirs locaux.

TÉMOIGNAGE(S)

Même si, aujourd'hui, on ne dépend plus du CPAS, ils sont également toujours disponibles pour répondre à nos questions.

Ahmed, 44 ans - Vielsalm

FICHE THÉMATIQUE 6
ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT

Vedat, Valbona, 35 ans et leurs enfants - Aye

CONSTATS

L'accès à un logement décent constitue un **vecteur d'inclusion important**, quel que soit le type de public. Cet accès peut être rendu plus ou moins difficile par toute une série de facteurs, ainsi que par des éléments socio-économiques propres à notre province.

Il est important de **lutter contre la tendance à opposer les précarités** et à mettre en concurrence les personnes étrangères avec « nos pauvres » ou « nos sans-abri ». La thématique doit être traitée de manière globale, tout en reconnaissant qu'il existe des freins spécifiques pour les personnes étrangères et d'origine étrangère.

Ces freins spécifiques sont de plusieurs ordres : méconnaissance de la langue, absence d'un réseau qui puisse appuyer la recherche de logement, méconnaissance des démarches à accomplir pour accéder au logement, méconnaissance des droits et devoirs des propriétaires et des locataires, difficultés financières liées à la garantie locative, délais très courts entre la phase d'accueil en centre ou en ILA et la nécessité de sortir de ces structures et de trouver un toit par soi-même, etc.

Il existe également des **freins** spécifiques **propres au territoire** : absence de grand pôle urbain, éclatement des services sur le territoire, ruralité marquée, offre limitée au niveau de la mobilité, etc.

Les personnes étrangères en recherche de logement sont également touchées de manière régulière par de la **discrimination** : sur base de l'origine (racisme), sur base de la fortune (fait d'émarger au Revenu d'Intégration Sociale (RIS)), etc.

Dans les zones rurales, les demandeurs de protection internationale qui obtiennent un titre de séjour s'orientent souvent vers de grands centres urbains, en Wallonie ou dans le nord du pays. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne resteraient pas dans la province s'ils y rencontraient davantage de possibilités pour un **établissement durable**.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique vise à envisager l'accès au logement décent comme un droit fondamental accessible à tous et à créer les conditions favorables à un établissement durable sur le territoire.

Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- La promotion, dès la phase d'accueil, de formations qui exposent les mécanismes de la recherche logement et ses codes (relations locataires/propriétaires, pédagogie de l'habiter, etc.) ;
- Une attention particulière pour la période de transition entre la structure d'accueil et le premier logement : établir un diagnostic des étapes réalisées pour la recherche du futur logement, renforcer les relations entre les structures d'accueil et les acteurs du logement, faciliter l'orientation vers les acteurs compétents pour un établissement durable en province de Luxembourg ;
- Une connaissance approfondie des offres de logement disponibles : définir des zones prioritaires de recherche logement en tenant compte des zones d'opportunité, réaliser un cadastre de l'offre de logements « étrangers friendly » sur ces zones prioritaires, créer des liens avec les agences immobilières privées ;
- La promotion d'outils explicatifs sur les aides au logement, les mécanismes et les primes : mémos logement et diffusion auprès des publics directement intéressés, renforcement des partenariats avec les Agences Immobilières Sociales (AIS), révision et renforcement des conventions « ménages accompagnés » avec les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP) ;
- L'accompagnement social des personnes étrangères et d'origine étrangère dans la recherche logement via un soutien aux opérateurs de terrain : valorisation des appels à projets permettant aux opérateurs de terrain d'obtenir des moyens pour travailler cet enjeu, sensibilisation des pouvoirs locaux de zones prioritaires préalablement définies, formation/sensibilisation pour les professionnels actifs à domicile : aides familiales, aides ménagères, soins à domicile, etc. ;
- La question des discriminations dans l'accès au logement : relayer vers UNIA les signalements reçus, adhérer/diffuser la charte « Accès égal au logement » (cf. UNIA), sensibilisation (repérer, analyser et agir dans des situations de discrimination au logement) ;
- Le renforcement du cadre partenarial : développer la connaissance du réseau partenarial, dresser l'état

des lieux des initiatives en lien avec le logement dans les PCS des communes du territoire, interpeller la Province de Luxembourg pour la création d'une plateforme de concertation sur le logement en province de Luxembourg et suivre la mise en place d'un relais social ;

- Une attention particulière pour des situations spécifiques : accès au logement pour les personnes étrangères des programmes de réinstallation, accès au logement pour les MENA, impact du regroupement familial sur les modifications de la configuration du logement, etc.

PARTENARIAT(S)

Le CRILUX a posé le choix de ne pas travailler l'enjeu « logement » au sein d'une plateforme thématique spécifique en province de Luxembourg, et ce pour éviter de nourrir les approches qui s'appuient sur une certaine opposition des précarités (voir plus haut).

L'idée est plutôt d'investir tous les lieux de concertation et d'échange où la thématique est traitée de manière globale. Ce qui n'empêche pas le CRILUX de développer des outils, des contenus et des approches propres aux personnes étrangères et d'origine étrangère.

CALENDRIER

L'enjeu « logement » est un enjeu permanent qui nécessite un suivi constant.

TÉMOIGNAGE(S)

Un autre obstacle ? Trouver un logement, une fois le statut de réfugié obtenu. C'est difficile à expliquer mais quand on est étranger, et de surcroît noir, certains propriétaires trouvent des prétextes pour ne pas vous donner leur logement à louer. Pour un premier logement, je suis convaincu que la plupart des étrangers passent par des intermédiaires.

Gilbert, 58 ans - Marche-en-Famenne

Toujours en cours de procédure d'asile, j'ai quitté le centre. J'ai toujours eu beaucoup de chance dans ma recherche logement. Grâce à l'appui d'une assistante sociale d'origine roumaine, j'ai pu louer mon premier appartement. Il y avait un décalage pour recevoir l'argent du CPAS et je n'avais pas l'argent pour payer mon premier loyer. C'est le propriétaire privé qui m'a avancé l'argent que j'ai remboursé par la suite. Le deuxième propriétaire, cela a été pareil, il m'a directement donné les clés sans devoir constituer une garantie locative.

Nadilyam, 44 ans - La Roche-en-Ardenne

FICHE THÉMATIQUE 7
ACCUEIL EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

Adnan, 44 ans et Rana, 39 ans - Arlon

CONSTATS

Historiquement, la province de Luxembourg est un territoire qui compte de **nombreuses structures d'accueil** (centres d'accueil collectifs et ILA.

Le nombre de places disponibles dans ces structures d'accueil a fortement fluctué au cours des dernières années, ce qui complique énormément le travail de terrain.

La manière dont la s**tructure d'accueil s'inscrit localement** dans le territoire et les interactions qui se créent au niveau social, culturel, économique et politique sont des éléments déterminants en matière de vivre ensemble et de cohésion sociale.

Quels que soient le statut et la durée de séjour des personnes étrangères, **tous les acquis engrangés** en matière de formations, d'apprentissages et d'interactions sociales **sont des éléments qui accompagneront** ces dernières, **où qu'elles aillent par la suite**. Dès l'arrivée sur le territoire – et malgré toutes les contraintes et difficultés liées à l'accueil et au séjour – il est pertinent de travailler les enjeux qui permettront aux personnes d'exister et de participer à la vie dans l'espace public, évitant ainsi au maximum que ces personnes « en attente de statut » ne soient considérées comme des personnes « en attente d'être ».

Le passage du séjour en structure d'accueil (aide matérielle, sociale, médicale et juridique) **à la sortie de cette structure** (où la personne va devoir se débrouiller seule) **constitue une étape déterminante** dans les perspectives d'établissement durable. Il y a également des enjeux de cohérence et de complémentarité dans le cadre partenarial de tous les acteurs qui interviennent dans cette phase.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique vise à travailler sur trois dimensions :

1. **L'inscription des structures d'accueil dans le territoire local et les interactions qui en découlent ;**
2. **L'émergence et la promotion de toutes les initiatives utiles pour les personnes étrangères en matière de participation sociale, économique, culturelle et politique, quelle que soit la durée de séjour ;**
3. **La transition de la structure d'accueil vers l'établissement durable.**

Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- La formation des intervenants de terrain : faire le lien avec l'offre de formation du CRILUX pour toucher au maximum les travailleurs des structures d'accueil et être à l'écoute de leurs besoins (formations spécifiques) en matière de relations interculturelles et de droit des étrangers notamment ;
- La formation des résidents : travail partenarial avec les structures d'accueil et avec les prestataires externes pour développer les offres de formation à la fois en interne aux structures (prestataires externes qui y déploient leurs contenus) et à l'extérieur (résidents qui fréquentent des formations hors de la structure d'accueil), avec une attention particulière pour les questions de mobilité (cf. Fiche thématique « Mobilité »), attention particulière également pour la mixité des publics et l'accessibilité de l'offre interne des structures d'accueil à des publics installés de plus longue date sur le territoire (plus-value en matière d'échanges et d'interactions) ;
- Les services sociaux : déploiement de permanences sociales directement au sein des structures d'accueil pour un travail collectif et individuel. Collectif par des séances d'informations sur l'accès au logement et/ou aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, individuel pour faire les liens avec la sortie de structure et le Parcours d'Intégration à venir ;
- L'inscription locale : via le développement de PLI spécifiques, les partenariats en lien avec les initiatives de quartier, ou encore le soutien aux projets portés par les structures d'accueil ;
- La sensibilisation et l'interculturalité : pour travailler la compréhension que peuvent avoir les populations locales des réalités migratoires et du processus d'accueil en Belgique ;
- Le lien entre les niveaux de pouvoirs et les compétences : pour travailler les synergies et complémentarités entre le niveau fédéral (accueil et séjour) et le niveau wallon (intégration et inclusion) et œuvrer au rappro-

chement de secteurs qui ne dépendent pas des mêmes cadres réglementaires ;

- Une attention particulière pour les publics vulnérables : tels que les migrants en transit, les Roms, ou encore les MENA ;
- Une attention particulière pour les enjeux liés à la scolarité : accès aux classes Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés (DASPA), participation des parents à la vie scolaire, soutien à l'apprentissage, propositions et présentations d'outils pédagogiques spécifiques.

PARTENARIAT(S)

Le CRILUX souhaite aborder la thématique par deux portes d'entrée : premièrement, les contacts bilatéraux avec chacune des structures d'accueil, et ce, en vue de susciter des partenariats qui répondront aux enjeux identifiés conjointement. Deuxièmement, une plateforme spécifique « accueil » qui puisse traiter d'enjeux communs sur le territoire.

CALENDRIER

Cet enjeu constitue un enjeu permanent pour l'asbl.

TÉMOIGNAGE(S)

Arrivé en Belgique en 2013 du Burundi, j'ai des souvenirs très positifs du réseau d'accueil. Les premiers pas de l'intégration se font déjà au centre, où il est parfois difficile de se faire comprendre par le personnel et par d'autres résidents.

Gilbert, 58 ans - Marche-en-Famenne

Dans le centre d'accueil, les liens se tissent vite, les enfants sont nombreux et une certaine solidarité nait. J'ai appris le français à l'école et avec mes amis.

Diana, 31 ans - Aye

FICHE THÉMATIQUE 8
URGENCE SOCIALE

Mohammed, 54 ans - Marche-en-Famenne

CONSTATS

Le travail d'inclusion mené avec les personnes étrangères et d'origine étrangère ne doit pas se limiter aux demandeurs de protection internationale et aux personnes qui résident sur le territoire avec un titre de séjour légal. **Quels que soient le statut et la durée de séjour, l'accueil digne et humain, ainsi que l'accès aux droits fondamentaux de base, doivent constituer un leitmotiv dans les actions développées au quotidien**. Cela concerne tous les publics (tout qui n'est pas demandeur de protection internationale et n'a pas de titre de séjour légal), peu importe les raisons des migrations et l'historique de la présence sur le territoire.

Il est important de bien prendre la **porte d'entrée « urgence sociale »**, qui associe aussi bien la thématique du sans-abrisme que celle des migrants en transit et des sans-papiers, pour éviter d'alimenter les discours extrêmes d'opposition des précarités. Il est important aussi au niveau local de privilégier des pistes qui conviennent aux différents groupes.

Il y a, en province de Luxembourg, une série de collectifs citoyens qui se mobilisent sur des questions d'urgence sociale (aide humanitaire, aide médicale urgente (AMU), etc.). Leur action vise à pallier aux manques de la politique d'accueil et de séjour en Belgique. Si cette **action humanitaire** et citoyenne est louable, elle **ne peut en aucun cas se substituer à une politique structurelle à penser par les pouvoirs publics** compétents avec les moyens adéquats, au risque de voir ces citoyens s'épuiser progressivement.

Si la solution à trouver est avant tout européenne, **les collectivités locales sont un maillon extrêmement important** : la commune est un lieu de vie, un lieu de passage, ou un lieu d'ancrage réel ou potentiel. Les enjeux de cohésion sociale, de participation citoyenne et de dialogue constructif et démocratique y sont importants. Les bourgmestres sont au milieu d'enjeux variés en lien avec la thématique : protection des victimes, lutte contre les passeurs, ordre public, information et sensibilisation des habitants, AMU, aide humanitaire, etc. Ils doivent pouvoir être appuyés pour faire face à cette multitude d'approches. La concertation et le fait d'associer au maximum les acteurs associatifs et les collectifs citoyens, à côté des opérateurs publics et de police, sont primordiaux, de même que le dialogue entre communes confrontées à ces réalités.

La province de Luxembourg présente certaines spécificités qui peuvent impacter l'accueil des publics : pas de grand centre urbain et de dispositifs qui les accompagnent (comme par exemple les relais sociaux), dimension rurale marquée (avec, par exemple, des risques accrus en période de chasse pour les migrants en transit présents dans les forêts), réalités transfrontalières (flux multiples), un seul abri de nuit, des maisons d'accueil débordées et inaccessibles aux personnes sans titre de séjour, etc.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique veille à garantir un accueil digne et humain pour tous les publics, quelle que soit la durée de séjour sur le territoire.

Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- Appui aux collectifs citoyens : mise en réseau des collectifs pour interactions et échanges de pratiques, appui logistique, recherche de moyens, offre de formation et de sensibilisation aux enjeux migratoires et aux bases du droit des étrangers ;
- Diagnostic des besoins, connaissance du terrain, identification des enjeux ;
- Appui aux publics (action sociale) : travail social de terrain pour répondre aux besoins du public (information sur l'AMU, sur les procédures de DPI en Belgique, etc.) ;
- Renforcement du cadre partenarial : mobilisation des acteurs associatifs et publics autour de la thématique, pour une approche globale et concertée ;
- Plaidoyer et relais : lien avec la coordination wallonne des collectifs citoyens et les coordinations de personnes sans papiers, relais des constats locaux vers les échelons locaux et aux niveaux provincial, régional et fédéral ;
- Rôle de veille sur les actualités.

PARTENARIAT(S)

Le CRILUX aborde la thématique dans une approche partenariale à deux niveaux :

- **Au niveau provincial** : partenariat avec le CNCD-11.11.11 pour l'appui aux collectifs citoyens ;
- **Au niveau régional** : partenariat avec le Présence et Action Culturelles (PAC) Namur et le Centre d'Action Interculturelle en lien avec la coordination wallonne des collectifs citoyens.

CALENDRIER

Cette thématique fait l'objet d'une attention constante, mais il est clair que sur l'aspect « migrants en transit et sans-abrisme » les mois d'hiver sont critiques, la vulnérabilité des publics étant alors particulièrement forte.

TÉMOIGNAGE(S)

« Si j'avais eu de la place pour quatre de plus encore, je l'aurais fait. C'est difficile de se dire qu'on rencontre des personnes et que si on les laisse tomber, elles vont dormir dehors. C'est extrêmement violent. »

« Je me suis donnée à fond pour eux. Il y a un mois, je me suis retrouvée dans un état d'épuisement total : financier, psychologique et le corps a fini par suivre. »

Le Soir « Quotidien d'errance : sur les traces des migrants en transit »
Témoignage d'un hébergeur, 04-09-20

« Parfois, je me dis que j'aiderai encore à 90 ans et ça me désespère. »

Citoyenne aidant les migrants en transit en province de Luxembourg

FICHE THÉMATIQUE 9
MOBILITÉ

Ahmad, 37 ans et Baïlasan, 7 ans - Merny

CONSTATS

La mobilité est un **vecteur important d'inclusion**, car elle est garante de l'**accessibilité aux formations et aux services**, en même temps qu'elle permet la participation à la vie sociale, culturelle et économique locale.

Le **coût de la mobilité constitue souvent un frein** important, d'autant plus quand le public est précarisé.

Les **démarches actuelles** en lien avec l'**obtention du permis de conduire** sont **problématiques** à la fois pour les publics infra scolarisés et les publics scolarisés ne maîtrisant pas la langue française, de même que pour toutes les personnes qui ont obtenu leur permis dans un autre pays mais qui ne peuvent le faire valoir ici.

Le **caractère rural marqué** de la province de Luxembourg complique la donne, surtout dans les communes peu ou mal desservies par les transports en communs. L'utilisation de la voiture y est plus importante que partout ailleurs.

Les personnes étrangères et d'origine étrangère subissent encore trop souvent des **discriminations** à caractère raciste dans les transports en commun.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique vise à ce que les enjeux de mobilité ne constituent pas un frein dans les démarches d'inclusion, d'insertion socioprofessionnelle et de participation.

Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- Accessibilité des modules de formation : veiller à ce que les prérequis nécessaires à l'entrée en formation en terme de mobilité ne constituent pas un frein pour la participation des publics et adapter l'offre en conséquence, promouvoir et développer l'offre de mobilité partagée, promouvoir et développer les solutions spécifiques pour la prise en charge de la mobilité des publics les plus précarisés ;
- Coût liés à la mobilité : développer des solutions pour limiter les coûts liés à la mobilité pour les publics les plus précarisés, avec les partenaires associatifs et publics ;
- Accès au permis de conduire : travailler à la reconnaissance et la validation des permis de conduire obtenus à l'étranger, faciliter l'accès aux examens du permis théorique pour les publics infra scolarisés et les publics scolarisés ne maîtrisant pas une des trois langues nationales ;
- Renforcement du cadre partenarial : participation au « consortium mobilité » porté par le CAIPS (Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale) et actif sur le territoire wallon. Localement, renforcer les partenariats avec les centrales « mobilité » et les opérateurs « mobilité » pour avoir une vue claire sur l'offre ;
- Plaidoyer / relais : interpellation des pouvoirs régionaux et communautaires sur les enjeux de la thématique.

PARTENARIAT(S)

Le CRILUX aborde la thématique dans une approche partenariale à deux niveaux :

- **Au niveau provincial** : partenariat avec la centrale mobilité et le tissu associatif ;
- **Au niveau régional** : partenariat avec le consortium mobilité.

CALENDRIER

Cette thématique fait l'objet d'une attention constante, des groupes de travail sont convoqués en fonction des besoins et de l'actualité.

Un travail spécifique est entamé pour obtenir un répertoire précis des initiatives existantes.

TÉMOIGNAGE(S)

Transports en commun

On était installé à Nassogne et je suivais des cours de français du côté de Marche. Arbesa et Amet étaient bébés. Je n'avais pas de crèche à Rochefort. Je partais avec les poussettes dans le bus jusque Jemelle pour les déposer à la crèche puis je reprenais le bus jusque Marche pour les cours de français.

Valbona, 35 ans - Aye

Permis de conduire

Nous avons aussi eu des difficultés pour le permis de conduire de Jordan. Il roule depuis 18 ans et parce que son permis avait expiré de 2 mois, il ne pouvait plus faire l'échange ici et donc, n'était pas autorisé à conduire. En fait, il devait attendre que moi et les enfants soyons enregistrés en Belgique avant de réaliser cette démarche. Il devait également avoir reçu sa carte de séjour. Sur ce, Jordan est retourné aux USA renouveler son permis de conduire. À son retour en Belgique, avec son nouveau permis de conduire, on nous a dit qu'en fait, il n'y avait pas d'échange possible. Pourtant, on en avait discuté avec un avocat et ce dernier avait dit que c'était faisable.

Esther, 37 ans - États-Unis (anciennement Bastogne)

Moi, j'ai déjà pensé à passer [le permis de conduire] ici. Il y a des cours à l'école portugaise à Pétange les mardis et vendredis. Mais c'est plus de 1.000€ l'inscription. On ne peut pas se le permettre.

Vitor, 59 ans - Athus

FICHE THÉMATIQUE 10
MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS (MENA)

Ahmad, 25 ans - Gouvy

CONSTATS

Les MENA constituent **un public particulièrement vulnérable** auquel il convient d'être attentif.

L'enjeu de **mise en autonomie** est fondamental, il joue un rôle déterminant dans les perspectives d'établissement durable et de participation sociétale.

Hormis certaines structures liées à la phase d'accueil (notamment le Centre d'accueil de Beauplateau), il y a très **peu d'opérateurs spécialisés en province de Luxembourg**, pour un public qui demande un accompagnement social et pédagogique spécifique.

La conséquence de cela est une certaine **méconnaissance des publics MENA en province de Luxembourg** et des besoins spécifiques qui pourraient être les leurs.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique vise à appréhender la présence du public sur le territoire et dégager les perspectives d'actions pertinentes pour l'appuyer au mieux.

Les actions reprises ci-dessous s'appuient sur et reprennent les constats formulés par l'Association Chapitre XII Joseph Denamur dans sa recherche-action « *Transition vers l'autonomie des MENA et ex-MENA. Concertation, état des lieux et recommandations* » :

- Affiner la connaissance de la présence du public sur le territoire : via un diagnostic spécifique mené avec les acteurs de l'accueil et de la mise en autonomie, un diagnostic qui puisse aussi s'appuyer sur l'action des tuteurs et des familles d'accueil ;
- Accès à l'autonomie : évaluer comment appuyer au mieux les réseaux d'accueil dans les transitions des publics au travers des différentes phases, évaluer la pertinence de mesures telles que le parrainage ;
- Accès au logement : être attentif aux enjeux tels que le décloisonnement des politiques conjuguées en matière de logement et d'aide à la personne, l'accès à la colocation, la suppression du statut de cohabitant, l'encadrement des loyers, la création d'un fonds de garanties locatives régional, la lutte contre les discriminations, le soutien aux projets innovants ;
- Approche transversale : soutenir tous les projets qui pourront renforcer les trajectoires personnalisées, favoriser les échanges et la mise en réseau entre les porteurs de projets ;
- Accompagnement social spécifique qui doit viser à garantir la continuité des interventions autour du MENA et ex-MENA, sans rupture au-delà de sa majorité ;
- Règles liées au regroupement familial : améliorer les procédures, informer de manière claire et appropriée, renforcer les partenariats avec les services spécialisés ;
- Scolarité : soutenir le décloisonnement et l'articulation des politiques (enseignement, ISP, emploi, logement, jeunesse, aide à la jeunesse, action sociale, intégration, etc.), soutenir les projets alternatifs à la scolarité, soutenir l'apprentissage de la langue orientée « métier », avoir une attention pour les formations qui peuvent être proposées aux intervenants de terrain en lien avec les MENA, etc.

PARTENARIAT(S)

Le CRILUX aborde la thématique dans une approche partenariale qui le place en appui aux opérateurs, sur base des constats et des besoins qui auront pu être identifiés.

Le travail de diagnostic qui est encore à mener permettra d'affiner les partenariats.

CALENDRIER

Le CRILUX compte intensifier le travail sur cette thématique pour l'année 2021.

TÉMOIGNAGE(S)

« Je voudrais remercier toutes les personnes en Belgique, spécialement celles qui peuvent ressentir notre peine et nos larmes, (…), qui nous traitent comme des êtres humains et comme une famille (…). Et pourtant, parfois, nous avons envie de tout abandonner, nous nous sentons seuls, sous-estimés, étrangers, insultés, ratés, nous avons mal, nous avons l'impression de ne plus être personne, nous souffrons de solitude. (…) Mais je suis sûr qu'un jour, nous serons fiers de qui nous sommes, nous montrerons comme nous avons le pouvoir de changer le monde et nous voulons montrer combien nous sommes utiles et forts pour ce monde. (…)».

Sisey, 17 ans, Ethiopie, migrant de passage en Belgique vers une autre destination

FICHE THÉMATIQUE 11
SANTÉ

Hélène, 36 ans - Cobreville

CONSTATS

Toute personne résidant en Belgique a **droit à la protection de la santé, à l'aide sociale et médicale**.

Cet accès à la santé pour les personnes étrangères est cependant rendu difficile par différents freins : compréhension des codes culturels, barrière linguistique, méconnaissance de l'existence de certains types de services, barrières administratives, coût des traitements et/ou des médicaments, etc.

La violence du parcours migratoire emprunté pour se rendre en Belgique, le changement de statut social, familial, etc. sont autant de bouleversements pouvant engendrer des **séquelles** importantes pour notre public. Il apparait cependant que le recours aux services de santé mentale ne constitue pas une ressource mobilisée de prime abord par les personnes étrangères et d'origine étrangère en souffrance.

Du côté des professionnels, parfois démunis et peu outillés, la prise en charge de ces personnes nécessite un **accompagnement psychosocial spécifique**.

Cet **accès aux droits fondamentaux** doit pouvoir s'adresser également aux personnes en séjour irrégulier, tel que les sans-papiers ou les migrants en transit. L'AMU, par exemple, est une procédure encore peu connue et soumise à des conditions et des lourdeurs administratives.

VISÉES

L'approche provinciale de la thématique veille à faciliter l'accès à la santé et à une prise en charge globale de la personne étrangère.

Pour ce faire, les actions suivantes sont travaillées :

- Diagnostic des besoins en santé et santé mentale, ainsi que diagnostic de l'accessibilité aux soins ;
- Compréhension des codes culturels de la société d'accueil via des modules de formation spécifiques (approche collective) ou via un accompagnement social personnalisé (approche individuelle) ;
- Renforcement du cadre partenarial : mobilisation des acteurs associatifs et publics autour de la thématique, pour une approche globale et concertée ;
- Formation et sensibilisation du personnel médical : prise en compte des représentations notamment culturelles ;
- Production et mise à disposition d'outils directement utiles, avec une attention particulière pour la prévention ;
- Promotion de l'interprétariat social et de la médiation interculturelle.

PARTENARIAT(S)

La création de partenariat avec le secteur est envisagé : maisons médicales, santé communautaire et prévention, etc.

CALENDRIER

Une phase de diagnostic est encore à mener en 2021 afin d'identifier les actions à venir.

FICHE THÉMATIQUE 12
ÉDUCATION ET PARENTALITÉ

Esther, 27 ans, Jordan, 33 ans, et leurs enfents - États-Unis (anciennement Bastogne)

CONSTATS

L'intégration se joue dès les premiers jours de vie. On constate régulièrement un fossé entre les **attentes** des services sociaux/milieux d'accueil/écoles et celles des familles, et cela peut créer d'emblée une **barrière à la relation**.

Un nombre important de parents se trouvent **démunis** face aux services tels que l'ONE, l'ATL (coordination Accueil Temps Libre), le monde scolaire, etc. Démunis, tant face à **l'aide qu'ils sont en mesure de solliciter et recevoir**, que face aux codes culturels occidentaux de l'éducation.

Dans le domaine de la santé, les familles exilées présentent **plus de risque** (par exemple, risque de dépression post-partum largement plus élevé que pour les familles autochtones).

Le croisement des dynamiques de filiation (transmission verticale de savoirs culturels et intergénérationnels afin de créer un lien visant au bien-être de l'enfant) et **d'affiliation** (lors de l'arrivée dans un nouveau pays, il est nécessaire de recréer un réseau, de chercher des appartenances sociales et de s'identifier, dynamique horizontale) représente **un défi mais également une opportunité** de créer et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Parmi les **freins majeurs** identifiés à une relation optimale et une compréhension entre les familles exilées et les populations autochtones, on note, entre autres, les biais liés aux **inégalités de genre** et à l'**héritage postcolonial**, et la prise de conscience **des conflits et des violences vécues** lors de l'exil et de l'installation[43].

VISÉES

L'approche provinciale vise à :

1. **Favoriser une communication bienveillante entre les parents d'origine étrangère et les structures d'accueil, d'éducation et d'accompagnement des familles et ce, afin que les enfants d'origine étrangère aient accès aux meilleures conditions d'apprentissage et d'intégration et que leurs chances de réussite et de mieux-être soient optimalisées ;**
2. **Permettre aux parents de vivre leur rôle parental dans de meilleures conditions.**

Pour ce faire, les actions suivantes seront travaillées :

- Soutenir et encourager la transmission de la culture et la langue d'origine : la rupture avec le pays d'origine, la culture et les liens sociaux existants vécue par la famille est un enjeu crucial pour la parentalité en exil. L'image parfois négative véhiculée par la société d'accueil vis-à-vis de la culture et de la langue d'origine encourage parfois les parents à rompre le lien avec « la vie d'avant » afin de permettre une meilleure intégration à leurs enfants. Or, cette croyance présente le risque d'une carence identitaire, particulièrement à l'adolescence ;
- Atténuer les conflits internes de loyauté des familles migrantes : il est possible pour ces familles de ressentir un tiraillement entre les deux cultures et de craindre une déculturation, particulièrement lorsque la culture d'origine est disqualifiée par la société d'accueil. Par ailleurs, il peut être difficile d'identifier ce qu'il convient de garder de la culture d'origine et ce qu'il est bon de prendre pour soi dans la culture nouvelle. Le conflit peut être particulièrement important pour les enfants qui sont baignés dans la culture d'accueil à l'école, par exemple, et éprouvent des difficultés à confronter cette vision à celle de la famille ;
- Permettre la reconstruction d'un lien social : avec une attention spécifique pour les mères de famille qui sont particulièrement touchées par l'isolement à cause de l'éloignement de la famille restée au pays et du fait d'être des femmes et des rôles qui en découlent. La construction du lien social est cruciale également pour les enfants qui ne disposent pas ou peu de personne de confiance en-dehors du foyer ;
- Restauration du lien familial et du rôle des parents : après une longue séparation potentielle due à l'exil, il n'est pas aisé de retrouver les liens familiaux et de se repositionner en tant que parents. Même si la famille reste unie dans l'exil, des tensions peuvent apparaitre, liées à l'instabilité de la situation (par exemple, l'attente d'un positif). De plus, il y a un risque de perturbations des rôles entre parents et enfants du au fait que les enfants sociabilisent plus vite et apprennent la langue du pays d'accueil plus rapidement (ils

43 Pour réaliser cette fiche, nous nous sommes inspirés du rapport suivant : Culture & Santé, Rapport, Table d'échanges santé migrant.es 2019 : La parentalité en exil : échange de constats et de pratiques, hiver 19-20

deviennent parfois l'interprète de leurs parents et peuvent être mêlés à des discussions auxquelles ils ne devraient pas avoir accès). S'ajoute à cela la dépossession de l'autorité parentale due, par exemple, à un long séjour en centre d'accueil collectif ;

- Permettre un meilleur échange des normes culturelles en ce qui concerne l'éducation ;
- Favoriser les rapports harmonieux entre professionnels et bénéficiaires et veiller à ce que toutes les pratiques d'éducation ne soient pas essentialisées et liées d'office à une culture en particulier, aider à déployer une approche interculturelle ;
- Permettre aux familles d'avoir connaissance des différents services d'aide aux familles et se sentir en confiance pour y faire appel ;
- Donner accès aux parents à diverses informations dans leur langue maternelle (ex. : diffusion et/ou traduction des carnets d'accueil des écoles et des crèches, …).

PARTENARIAT(S)

Un premier travail de diagnostic des besoins des familles et des travailleurs auprès des organismes suivants : les PCS de la province, le service de prévention de l'Aide à la jeunesse, la plateforme subrégionale de l'Accueil Temps Libre (ATL), l'administration subrégionale de l'Office National de l'Enfance (ONE).

La création de partenariats avec ces mêmes services est envisagée afin de répondre aux objectifs précités.

Un travail conjoint avec les écoles et les centres PMS est à réaliser afin que l'intégration des enfants d'origine étrangère soit davantage vue comme une richesse pour tous plutôt que comme une menace identitaire ou comme un risque d'affaiblissement du niveau d'apprentissage.

CALENDRIER

Le CRILUX compte intensifier le travail sur cette thématique pour l'année 2021.

TÉMOIGNAGE(S)

Mes enfants ont eu assez facile à l'école, ils ont eu la chance d'apprendre le français comme les autres et d'être intégrés dans l'enseignement général après une année en DASPA. Je suis heureuse pour mes enfants, pour l'accueil que la Belgique a pu leur donner.

Nadilyam, 44 ans - La Roche-en-Ardenne

”

À l'école, les classes sont petites. Les enfants peuvent apprendre dans des conditions adéquates. Le professeur a soutenu très fort mon fils, il l'appelait même. On n'aurait jamais cela dans les grandes villes. On parlerait arabe dans la rue ou dans la cour de l'école. Au centre, il y a des jours où c'était compliqué pour les filles, les autres résidents pouvaient les ennuyer, les harceler. Ici, cela se passe bien. Les deux plus jeunes sont dans une école catholique. Elles ne mettent pas le voile et peuvent s'habiller en pantalon. En Palestine, c'est interdit. Ici, elles sont libres. Elles sont revenues à la maison en demandant « Si on ne doit pas mettre le voile à l'école, est-ce qu'on doit le mettre après ? » On a réfléchi en famille, c'était normal pour nous.

Ahmed, 44 ans - Vielsalm

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les enjeux d'intégration/inclusion ont cette particularité, celle de pouvoir se décliner en tout temps, en tout lieu et à destination de tous les publics. Ce sont des enjeux permanents et réciproques, qui associent autant la société d'accueil que les personnes étrangères et d'origine étrangère dans des objectifs de cohésion sociale et de vivre ensemble harmonieux.

Les portes d'entrée sont multiples, et si l'approche est globale, elle se heurte parfois aux réalités institutionnelles qui segmentent et découpent l'action, qui réduisent le public à un statut (juridique, entre autres) ou contribuent à donner une image incomplète des réalités auxquelles il doit faire face.

L'approche globale, c'est ce que nous avons souhaité mettre en avant au travers des deux parties de ce Plan Local d'Intégration provincial, pour montrer la multiplicité des actions possibles, d'une part, et la manière dont elles se complètent et font écho entre elles, d'autre part.

Il ne fait aucun doute que nous aurions pu modéliser d'autres fiches thématiques. Nous le ferons peut-être d'ailleurs dans les prochains mois ou les prochaines années.

Celles qui ont été retenues font état des balises que nous donnons à notre travail à l'échelon provincial. Elles constituent une modélisation qui est aussi une feuille de route pour les mois à venir.

Une modélisation qui entend promouvoir une société inclusive et riche de sa diversité. C'est en tout cas vers cela que nos efforts se tournent au quotidien.

Clotilde, Marie W., Hélène, Céline, Manon, Marie B., Nicolas, Delphine, Yasmine, Karim, Lara, Warsamé, Hanelore

LEXIQUE

AIS : Agence Immobilière Sociale

AMU : Aide Médicale Urgente

AOC : Atelier d'Orientation Citoyenne

ATL : coordination Accueil Temps Libre

CAIPS : Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale

CESEW : Conseil Economique Social et Environnemental de Wallonie

CGRA : Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides

CRI : Centre Régional d'Intégration

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial

CWASS : Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé

DASPA : Dispositif D'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants

DPI : Demandeur de Protection Internationale

FIC : Formation à l'Intégration Citoyenne

IBEFE : Instance Bassin Emploi Formation Enseignement

ICBE : Indice des Conditions de Bien-Être

ILA : Initiative Locale d'Accueil

ILI : Initiative Locale d'Intégration

ISP : Insertion Socioprofessionnelle

IWEPS : Institut Wallon d'Etudes et de Prospection Statistique

MENA : Mineur Étranger Non Accompagné

OE : Office des Étrangers

ONE : Office National de l'Enfance

PAC : Présence et Action Culturelles

PCS : Plan de Cohésion Sociale

PLI : Plan Local d'Intégration

PS : Protection Subsidiaire

RIS : Revenu d'Intégration Sociale

SLSP : Société de Logement de Service Public

UE : Union Européenne

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Éditeur responsable : Jérôme Petit
Rue de l'ancienne Gare, 32 - 6800 Libramont
info@crilux.be - www.crilux.be
BNP BE22 0017 3012 5847 - BE 0548.909.142
RPM Liège division Neufchâteau

Photographie : Anthony Dehez - Graphisme : CRILUX Asbl

Date de parution : décembre 2020
Dépôt légal : D/2020/14.272/01

Centre Régional d'Intégration
de la province de Luxembourg asbl

PLAN LOCAL D'INTÉGRATION
PROVINCE DE LUXEMBOURG
2020

CRILUX Asbl

Rue de l'ancienne Gare, 32
6800 Libramont

Tél. 061/21.22.07
info@crilux.be
ww.crilux.be